



A. Clerfeuille

Pari gagné !

La Célébration de la Saint-Hubert du 13 septembre dernier, initiative de Jean-Louis Mansois, président de la Société de chasse avec le concours des Associations communales et du Conseil municipal a été couronnée de succès : une organisation rigoureuse appuyée par la participation enthousiaste d'une soixantaine de bénévoles ont assuré le déroulement d'une journée inoubliable pour près de 500 visiteurs dans un contexte météorologique exceptionnel... [↘ lire pages 4 à 6](#)

SOMMAIRE

- Édito **P** 2
- Référent citoyen **P** 2
- ALPM : SOS Tarot **P** 3
- Saint-Hubert, pari gagné : une belle journée ! **P** 4-6
- ASSPM : Nettoyage des bords de Seine **P** 7
- Repas des aînés **P** 8
- Anciens combattants : Der des ders ?! **P** 9
- WH2 : Autorisation d'exploitation **P** 9
- Comité des fêtes **P** 10-11
- Club CPN (Connaître et Protéger la Nature) **P** 12
- Bientôt 16 ans, pensez au recensement ! **P** 13
- Port-Mort à la reconquête de ses chemins perdus **P** 14-17
- Commemoration 14-18 : Les Poilus du cimetière **P** 18-20
- Gazouillis #18 : Le verdier **P** 21
- Très Haut Débit dans l'Eure (Questionnaire) **P** 22-23
- La photo de saison de Pauline #3 **P** 24
- Hommage à Henri Argentin **P** 25
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 24-28
- Jeux & Solutions **P** 29-31
- À votre service **P** 31-32 **NOUVEAU** Horaires cars



Autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral du 09/10/2014

[↘ lire page 9](#)



Le club est de retour avec une nouvelle formule !

Inscriptions jusqu'au 20 novembre

[↘ lire page 12](#)



Port-Mort à la reconquête de ses chemins perdus

[↘ lire pages 14-17](#)



Les Poilus du cimetière

[↘ lire pages 18-20](#)

L'Édito par **Christian Lordi**

Nous avons profité, du renforcement d'un poste de transformation EDF, afin de rendre notre cadre de vie plus agréable, d'effacer sur une partie de la Grande Rue les lignes électriques et téléphoniques. Ces travaux se terminent bientôt et nous vous remercions tous d'avoir supporté la gêne occasionnée. Dans les jours qui suivent les lignes aériennes et les poteaux électriques seront retirés, les lignes France Télécom devraient être retirées dans les 4 à 6 mois.

Le cadre de vie s'en trouvera donc nettement amélioré avec un nouvel éclairage public sur ce tronçon.

Puisque nous parlons de cadre de vie, je tiens ici à remercier tous nos concitoyens qui ont fait l'effort de nettoyer leur trottoir, rendant notre village plus agréable. Je remercie aussi par avance ceux qui avaient prévu de profiter de l'automne pour effectuer ces travaux.

Rendre plus agréable notre village est bien l'affaire de tous, à l'image par exemple des membres de l'association de sauvegarde du site de Port-Mort qui, avec l'autorisation du propriétaire, nettoient et mettent en valeur les abords du « Gravier de Gargantua ». Et aussi à l'image du groupe de conseillers municipaux qui défrichent et remettent en état tous les jeudis, des chemins et des sentes de notre village afin de vous offrir un plus grand réseau de randonnée pédestre. Ils sont actuellement en train de rouvrir les bords de Seine entre la rue de Seine et la rue du Port. Nos employés d'entretien des espaces verts, contribuent par leurs efforts eux aussi à l'amélioration de notre village.

Alors encore merci à tous ceux qui se joindront à cet élan et je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



Référent citoyen

Afin de lutter contre les incivilités et l'atteinte aux biens, la mise en place d'un dispositif « Participation Citoyenne » a été initiée dans notre commune.

Le dispositif de « Participation citoyenne » - voisins vigilants - est inspiré du concept anglo-saxon « neighbourhood watch » - surveillance de quartier. Il est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres. Il peut permettre une intervention plus rapide des forces de police notamment lors de cambriolages ou de faits de délinquance.

Le dispositif de « Participation citoyenne » est un contrat moral avec les habitants en relation avec les gendarmes, une union pour collaborer autour de valeurs communes de cohésion et de respect. Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des riverains. Son application concrète se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent avec les moyens modernes de communication afin de renseigner rapidement les forces de sécurité dès le constat d'un événement inhabituel et suspect dans le quartier ou sur la voie publique. L'opération est également un moyen d'être informé des éventuels délits dans le quartier pour s'en prémunir rapidement.

Un référent pour relayer habitants et gendarmerie

Pour appuyer la « Participation Citoyenne », un référent citoyen a été nommé pour relayer la communication entre les habitants de la commune avec la brigade de gendarmerie des Andelys. Ce référent a la mission de collecter auprès de la population des informations qu'il transmet afin d'aider la gendarmerie dans ses enquêtes. Le référent citoyen peut être contacté à l'adresse mail suivante : referentcitoyen@port-mort.com.

Il existe plusieurs réflexes que tout citoyen peut facilement acquérir pour réduire de manière conséquente les risques de cambriolages dans la commune. Il s'agit de s'habituer, en tant que riverain, à prêter une attention particulière à des détails simples, voir même insignifiants et d'adopter un comportement adéquat face à certaines situations.

Pour exemple :

- Il est important de pouvoir repérer les véhicules inhabituels vis-à-vis de sa rue, en stationnement ou en mouvement, de penser à noter des informations comme le numéro d'immatriculation, le type du véhicule, sa couleur ou encore des informations sur les occupants. En cas de doute, même en pleine nuit, n'hésitez pas à téléphoner à la gendarmerie en composant le 17 d'un poste fixe ou d'un mobile ou composez le 112 - numéro d'urgence - sur un mobile.

- Si vous avez à faire à quelqu'un qui se présente à vous pour vous démarcher pour diverses raisons : achat de métaux, élagage ou divers travaux... Il convient de se méfier et d'adopter le même réflexe et de noter tout renseignement. En règle générale, il ne faut pas faire travailler une personne non répertoriée au registre des métiers ou du commerce, une carte professionnelle doit être produite portant ces numéros qui pourront être vérifiés avant toute commande. Il convient également de prévenir la gendarmerie en cas de doute ou de comportement suspect de la part du ou des individus (demande de rentrer dans votre propriété par exemple).

Un rôle dissuasif...

Cette chaîne de vigilance est avant tout mise en place dans un but de dissuasion. Le but du dispositif est de former un maillage dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou comportements suspects et ainsi diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions. Il a pour principale vocation d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

L'idée est de bien se protéger les uns les autres et n'est pas à rapprocher de la délation. Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées isolées en cas de besoin.

...et non une substitution à la gendarmerie

Le rôle des « Voisins Vigilants » se limite à avoir l'œil sur de possibles faits permettant d'informer les forces de l'ordre, mais ils ne se substituent pas à celles-ci : **en aucun cas, ils ne peuvent organiser des patrouilles civiles ou intervenir dans le maintien de l'ordre.**

« Voisins Vigilants » permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne pour la sécurité publique et ainsi renforcer le lien social.

Le dispositif « Voisins Vigilants » sera signalé à chaque entrée du village par un panneau.

■ **MAXIME JACQUELET**
RÉFÉRENT CITOYEN

referentcitoyen@port-mort.com

GENDARMERIE NATIONALE : 17 ou 112
DES ANDELYS : 02 32 54 03 17

Conseil Municipal VŒUX 2015



Samedi 10 janvier
18h00 Maison de village



Je ne sais pas exactement depuis quand le club tarot de Port-Mort existe, mais je suis dans le village depuis 14 ans, et il était là bien avant moi.

Nous sommes le dernier club de tarot en activité aux alentours, cependant nous sommes de moins en moins de joueurs, avec très peu de Pormortais.

Un noyau dur, de quelques joueurs, est là depuis des années et je les remercie de leur fidélité ; pourtant, si nous n'arrivons pas à attirer de nouveaux joueurs, nous allons tous finir par nous épuiser d'être si peu nombreux.

Je sais que dans notre village, il y a beaucoup de joueurs de tarot et je vous demande de ne pas laisser mourir la section tarot de l'ALPM.

Le tarot est un jeu de cartes passionnant qui peut s'apprendre à tout âge, alors joueurs débutants ou confirmés, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Nous avons modifié les horaires pour finir plus tôt afin de penser aux personnes qui travaillent le lendemain.

Rendez-vous le jeudi soir de 20 h à 23 h 30.
(à la Maison pour tous)

Par ailleurs, le 2^{ème} dimanche de chaque mois, nous vous proposons un après-midi convivial de 13 h 30 à 18 h 30.

La reprise des dimanches a eu lieu le 12 octobre et n'a pas attiré un seul Pormortais ; c'est bien dommage quand on essaye de créer une animation dans le village...

Au plaisir de vous retrouver nombreux !

■ CHRISTINE LÉONARD
06 61 46 35 26

DIMANCHES TAROT

2014

14 décembre

2015

11 janvier

8 février

8 mars

12 avril



MAISON POUR TOUS-13H30

Jeux sans lots - Christine 06 61 46 35 26

Téléthon

à Port-Mort

Les 5 et 6 décembre
2014

Vendredi 5 ► À partir de 19 h :

- Tombola
- Tournoi de tennis de table
- Vente de sandwiches et de jus de fruits

Samedi 6 ► À partir de 11 h :

- Tombola
- Vente de café, chouquettes, vin chaud, frites, saucisses, merguez, crêpes, jus de fruits, vin
- Vente des anciens bureaux de l'école au profit de la coopérative scolaire et du Téléthon.
- Tournois de tirs de pétanque et de paniers de basket
- Chamboule tout

► 15 h : Tirage de la tombola

PARKING DE LA MAISON DE VILLAGE



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Association des parents d'élèves de Port-Mort
Auberge des pêcheurs
Boucherie - Charcuterie Regnault
Boulangerie « La Baguette Magique »
Café de la mairie





Célébration de la St-Hubert à Port-Mort

UNE BELLE JOURNÉE,

AVEC LA MESSE, LA FÊTE, LE SOLEIL, LES SONNEURS ET LES CHIENS par Jean-Paul Croizé
sur les propos de Lucien Caillot et Jean-Louis Mansois



Le soleil était de la partie lors de la célébration de la Saint-Hubert le 13 septembre dernier à Port-Mort. C'est ainsi une véritable fête de la chasse et du chien qui s'est déroulée tout au long de la journée, pour la plus grande joie des spectateurs venus très nombreux assister à cet évènement, organisé pour la première fois dans notre commune.



C'est à l'initiative de Jean-Louis Mansois, Président de la Société de Chasse et Conseiller Municipal que cette manifestation a pu se tenir, avec le soutien actif du Conseil Municipal, du Comité des Fêtes, de l'ALPM, de l'Association de Sauvegarde et de l'Association des Anciens Combattants.

« Autant la préparation que la réalisation de cette célébration nous a demandé à tous un travail conséquent, entre les démarches publicitaires, la confections des affiches et des flyers, puis leur distribution, la recherche des lots pour la tombola » explique ce dernier, qui tient également à remercier la Fédération des Chasseurs pour son soutien financier, ainsi que l'envoi d'un mail de sensibilisation à l'ensemble des chasseurs du département.

« Merci également à François Lehalleur pour le prêt de son champ, et de la remorque qui a servi d'autel, sans oublier Daniel Letellier qui avait également mis un champ à notre disposition pour organiser le parking » ajoute-t-il.

Une journée « bénie »

Avec une malice mêlée de ferveur, Lucien Caillot, maillon clé dans l'organisation de l'évènement, dit aussi merci au Saint Patron des chasseurs, « dont je suis disciple depuis 62 ans. Il nous a fait un véritable don avec le soleil qui a régné durant toute cette belle journée ».

Belle journée, en effet, d'abord avec cette messe servie sur un autel particulièrement bien fleuri, par le père Beghin, qui a appelé à une chasse responsable et durable, respectueuse de la biodiversité, accompagné par un chanteur à la voix musicalement très bonne, par-

ticulièrement agréable à écouter. Les sonneurs de la Société La St Hubert d'Évreux, qui accompagnaient la cérémonie, ont achevé de donner à cette messe la perfection qu'elle méritait.

« Pourquoi ne pas recommencer ? »

Belle journée, ensuite, à côté du recueillement, avec le spectacle qui lui aussi a participé à la réussite de la fête, marquée par la présentation de nombreux chiens de chasse. Deux meutes qui étaient présentes à la messe ont été bénies, l'une composée d'anglo français appartenant à Patrick Jegou, l'autre de bassets hound propriétés de Laure Samson.

Après l'heure de la restauration, appréciée de tous grâce aux efforts des cuisiniers, toqués ou non, des réceptionnistes, des caissières et



Les sonneurs de la Société La St Hubert d'Évreux ont accompagné la cérémonie

barman, le spectacle a continué avec plusieurs présentations canines. Mikael a montré à plusieurs reprises dans l'après midi le travail de ses chiens de berger, des border collie, tandis que Lucien, animé de toute la passion qu'on lui connaît pour la cynophilie, a permis au néophytes comme aux passionnés d'admirer plusieurs races de chiens de chasse (arrêt, courants terriers, retrievers, leveurs de gibier) mais aussi d'agrément et de traîneau, grâce à la participation de l'Association des Andelys. Un spectacle d'autant plus intéressant qu'il était salué, on pouvait même dire rehaussé, musicalement par les jeunes sonneurs de Port-Mort et environs, conduits par Philippe Lehalleur.

« Tout au long de la journée, au cours de laquelle Pierre Carlin, nouvellement Pormortais a assuré la sono en mettant à disposition son matériel et savoir-faire, nous avons accueillis plus de 500 visiteurs » assure Lucien Caillot pour lequel « cette belle fête, qui m'a fait chaud au cœur, a plu, j'en suis sûr, à notre Saint Patron ». Au point qu'il pose la question : « pourquoi ne pas recommencer ? »

■ J.-P. C. > L.C. - J.-L.M.

PHOTOS A. CLERFEUILLE ET SERGE ALQUIER



■ Certains sont tombés "nez-à-nez"...



AC.



SA.



SA.



AC.

■ Lucien Caillot en cynophile passionné a présenté durant l'après-midi de nombreuses races de chiens de chasse, mais aussi d'agrément et de traîneau, sous le regard bienveillant de Jean-Louis Mansois, initiateur de l'évènement.



AC.



AC.

■ Mikael a montré à plusieurs reprises dans l'après midi le travail de ses chiens de berger, des border collie.



AC.

■ Le père Beghin disant la messe sur un plateau, aménagé pour l'occasion, prêté par François Lehalleur. Sur la gauche, les chiens de meutes, bassets hound de Laure Samson et anglo français de Patrick Jegou, qui furent bénis à l'occasion.



Célébration de la St-Hubert à Port-Mort *suite en photos...*



S.A.

■ L'association colombophile des Andelys permet aux visiteurs d'assister à un lâcher de pigeons sous la coordination du président Xavier Blanchard..



A.C.



A.C.

■ Christian Mérieux a installé l'alimentation électrique de l'évènement tandis que Pierre Carlin, nouveau Pormortais, en a assuré la sonorisation.



S.A.

■ Nos « sonneurs locaux » Damien Duval, Aymerique Guérin, Benoît Lecherbonnier, Philippe Lehalleur et Antoine Vard ont ponctué l'après-midi de leurs sonneries.



S.A.

■ Malgré un grand barbecue prêté par Saint-Pierre-la-Garenne, un plus petit prêté par Raymond Moulin alias Mickey et celui du Comité des fêtes, les grillardins, même épaulés par M. le maire, eurent par moment du mal à fournir les bévêvoles chargés du service en saucisses et autres andouillettes tant l'affluence était grande.



S.A.



A.C.

■ La "salle" en cours de mise en place... et d'utilisation sous un soleil bienveillant.



S.A.



NETTOYAGE DES BORDS DE SEINE



P.Lachine

Port-Mort, dimanche 28 septembre 2014, 9h00, du soleil et de la bonne humeur pour notre petite troupe, parée pour la 24^e édition d'une journée à l'initiative de l'association !

Plusieurs amateurs nous ont encore rejoint dans la matinée et nous avons apprécié la présence d'enfants de plus en plus nombreux, et très actifs !

Au total une trentaine de personnes, et à la finale une récolte toujours aussi surprenante : un lot de carrelage, des bouteilles de bière encore pleines, etc. : on estime à 100 kg la récolte !

L'opération « Nettoyons la Nature » s'est terminée autour d'un buffet campagnard offert par l'ASSPM, moment de convivialité apprécié de tous ! C'est notre manière de remercier tous les Pormortais soucieux de leur village et qui associent la parole à l'action.

Le petit gag de la journée : notre frigo bien préparé pour l'accueil s'est trouvé dévalisé par des inconnus qui avaient quand même un peu de savoir vivre et qui ont sélectionné parmi notre buffet le pâté, les rillettes, les cocos et les jus d'orange...

Nous les remercions de nous avoir laissé une bouteille de jus d'orange pour la dizaine d'enfants ayant participé qui avaient soif en arrivant, mais un peu de coca... et un peu plus de jus d'orange... auraient été bien appréciés !

Les adultes se sont contentés des restes, satisfaits de cette excellente journée. Ce petit contre temps n'aura pas affecté la bonne ambiance ! Ceci dit nous n'avons pas retrouvé de déchets aux alentours... Est ce que nos voleurs seraient sensibles à l'environnement... à bon entendeur...

Encore un grand merci à tous les Pormortais présents pour leur soutien et à l'équipe communale toujours présente qui assure en plus de leur participation le dimanche, le ramassage final des sacs poubelles le lundi.

■ **MARIE-CHRISTINE BARON**



P.Lachine

■ Alain Tréglos aux commandes et François Labigne au ramassage... nautique.



Pour la 17^{ème} année, l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par les centres **E.Leclerc** a rassemblé des bénévoles qui se sont engagés pour quelques heures ou quelques jours à collecter les déchets de leurs forêts, quartier, plage, berges...

La première mobilisation européenne de protection de l'environnement

En 2012, ils étaient 505 538 bénévoles à enfiler leurs gants et à récolter 975 tonnes de déchets à travers toute la France.

Agir pour l'environnement, c'est l'affaire de tous

Chaque français jette en moyenne 391 kg d'ordures ménagères par an dont un tiers d'emballages. C'est pour cela qu'il faut continuer d'agir en réduisant nos déchets mais aussi en collectant ceux qui souillent la nature!

Une forte mobilisation de la jeune génération

Très présente sur le terrain, cette génération est considérée comme le « moteur » de l'opération et de son succès. En effet, elle représente près de 75 % des participants ! E.Leclerc propose aux enseignants et à leurs élèves des contenus pédagogiques sur l'environnement et la collecte des déchets.

■ <http://www.mouvement-leclerc.com/>



P.Lachine

■ Une des équipes et son butin. Les enfants sont ravis et ils ont bien raison !

Repas des aînés - dimanche 19 octobre

LES JEUNES FONT LE SERVICE...



P.Lachine

- L'équipe de gauche à droite et de haut en bas :
 - Nicolas Lehalleur, Philippe Lehalleur,
 - Lauryne Vincent, Justine Foulon, Audrey Vignolet, Laura Foulon,
 - Célia Barrière, Marine Houssais, Louisa-Marie Tricoteaux, Ludivine Gilbert.

... LES AÎNÉS LES EN REMERCIENT !



P.Pitou

Nos aînés n'ont pas boudé l'invitation annuelle et se sont retrouvés tous ensemble autour d'un repas cuisiné par l'Auberge des pêcheurs et d'un dessert préparé par la Baguette Magique. Ce repas s'est naturellement prolongé par un après-midi festif et dansant.

Encore un grand merci à nos jeunes qui ont consacré leur dimanche au service de leurs aînés et aussi merci à notre disque jockey Christian Mérieux pour l'animation de la journée.



P.Pitou

- Les doyens du jour, M^{me} Raymonde Stalin et M. René Hevin, ont entouré le gâteau pour une photographie souvenir.

- En cuisine, c'est chaud..Olivier et Sylvain de l'Auberge et nos jeunes préparent le service ... alors qu'en salle tout le monde s'amuse !



P.Lachine



P.Pitou



P.Pitou



DER DES DERS ?!



Le journal de Port-Mort de l'été 2014 met en évidence la fin de notre Amicale ce qui est la triste réalité sauf si une nouvelle équipe décide de reprendre le flambeau en 2015. Hélas pour le moment il y a peu de candidat à notre connaissance mais il est encore temps d'y réfléchir et de se lancer avec notre aide éventuellement.

L'Amicale a une mission importante qui ne devrait pas s'arrêter ; elle concerne tous les citoyens qui veulent maintenir le devoir de mémoire et ne pas oublier les effroyables conflits qui ont marqués notre histoire. Rappelons que la guerre de 14-18 fut une des plus grande tragédie au monde et que son déclenchement fait suite à l'attentat de Sarajevo avec la mort d'un archiduc autrichien, ce qui a conduit à la mort de millions de jeunes soldats des pays ayant pris part au conflit. Pourtant on disait que c'était la « der des ders ». Hélas ce ne fut pas le cas ! N'oublions pas cette guerre, son origine et ses conséquences.

Notre Amicale a besoin d'une nouvelle équipe en 2015 qui peut être élue lors de notre Assemblée générale du samedi 24 janvier 2015 dans la Maison pour tous, 14h30.

Nous espérons vivement votre adhésion dans notre Amicale pour poursuivre la mission de fraternité, solidarité et surtout perpétuer en toutes circonstances le souvenir des nôtres qui sont morts pour la France. Ce sont exactement les objectifs inscrits dans les statuts de l'Association « Les Anciens Poilus de Port-Mort Combattants du Front » déclarée le 13 février 1932 dont nous avons pris la suite.

N'oubliez pas notre Assemblée Générale du samedi 24 janvier 2015. Même si vous n'êtes pas candidat nous vous offrirons le verre de l'amitié et une part de galette des rois (à condition de s'inscrire).

Pensez aussi à notre réunion amicale en musique autour d'une **choucroute royale** proposée par la boucherie charcuterie de Port-Mort. Ce sera le **dimanche 14 décembre 2014 dans la Maison de village.**

Ces réunions nous paraissent utiles pour renforcer l'amitié entre les adhérents mais bien entendu rien n'est obligatoire !

■ MICHEL MARTINOVITCH

WH2

L'Hydrogène vert



WH2 DEVIENT LE PREMIER PRODUCTEUR D'HYDROGENE VERT EN FRANCE - WH2 RECOIT L'AUTORISATION DU CODERST DE L'EURE DE PRODUIRE SON HYDROGENE VERT

Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) de l'Eure viens d'autoriser la société WH2 à produire de l'hydrogène vert dans la commune normande de Port-Mort (Eure).

Pierre Picard, PDG de WH2 déclare « Je suis très heureux de cette décision. Nous serons les premiers en France à produire de l'hydrogène vert, en utilisant l'énergie hydro-électrique locale. C'est une formidable opportunité pour le département et pour les acteurs publiques et privés. Ils pourront ainsi utiliser une énergie verte, produite localement pour alimenter tous types de véhicules propres, comme pour les besoins scientifiques et industriels. »

Entreprise française experte dans le domaine de l'hydrogène, WH2 travaille activement afin de proposer des solutions et atteindre l'objectif fixé par l'Union Européenne des 20% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

L'objectif de WH2 est de produire 7 tonnes d'hydrogène vert d'ici septembre 2015 et 21 tonnes à horizon 2016.

Dès le 1^{er} trimestre 2015 débuteront les travaux à la centrale hydroélectrique de Port-Mort, sur la Seine, à moins de 100 kilomètres à l'Ouest de Paris.

L'hydrogène sera produit par électrolyse, grâce à l'électricité produite sur place. C'est une première en France.

■ WH2.FR



L'arrêté préfectoral N°D1-B1-14-739 du 9 octobre 2014 autorisant la société WH2 à exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Port-Mort est consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Si l'amicale des anciens combattants de Port-Mort venait à disparaître, il n'en reste pas moins que le devoir de mémoire qu'elle contribuait à entretenir, dans cette époque si difficile, doit perdurer pour ne pas oublier ce que nous sommes devenus, grâce au sacrifice de nos anciens, dont les noms de ceux qui ont été tués sont gravés sur les monuments aux morts. Tout citoyen, jeune et moins jeune se doit d'être concerné par cela. L'école y participe déjà dans son enseignement et au cours des cérémonies commémoratives avec les élèves de CM1 et CM2 et auxquelles sont invités les Pormortais. Le correspondant défense élu par le conseil municipal, veillera à entretenir ce devoir de mémoire, aidé par les anciens combattants et ceux qui voudront bien s'y associer.

■ ALAIN SALLES
CORRESPONDANT DÉFENSE



Actus

↘ Foire à tout | 7 septembre

La météo fut estivale et la participation à la hauteur !



A.C.



A.C.

↘ Exposition peintures-photos

Neuf peintres et trois photographes présentaient des œuvres originales et de très bonne qualité.

Prix du Comité des Fêtes :

Peintures :

1 - Michelle CHENE

2- Daniel COURVOISIER

Photos : Pauline PITOU

Prix de la Municipalité :

Peintures : Michelle CHENE

Photos : Pauline PITOU

Prix des Commerçants & Artisans :

Guillaume MARECHAL

La journée s'est terminée par le pot de l'amitié dans une ambiance chaleureuse à l'image de cette exposition.

■ LUCIEN CAILLOT



A.C.

↘ Théâtre « Les Femmes Savantes » | 11-12 octobre

par **La Troupe de Bonnières**

Le 11 et 12 octobre, le metteur en scène, Hervé Combemorel, nous a donné une très belle prestation des "Femmes Savantes" avec de superbes costumes du XVII^{ème}. Le public fidèle de Port-Mort et des environs était au rendez-vous.

Au total 70 personnes, dont une dizaine d'ados ont assisté aux spectacles avec grand plaisir.



F.Labigne

➤ Samedi 22 novembre

**Une soirée dansante
et repas crêpes**

**Animée par le chanteur guitariste
Rodney Bocquet**
(fait la première partie d'Helène Segara au Cadran d'Evreux)

ANNÉES

Samedi 22 novembre à 19 h 00
Maison de Village de Port-Mort

Apéritif et ses amuses bouches
Galette-complète-au-choix
Crêpes à volonté
Un verre de cidre offert par le Cdf
Boisson non comprise

20 € / personne
12 € / - de 12 ans

Info et réservation : 06 89 34 54 95 ou 02 77 02 02 52
**Permanence en Mairie : le samedi 15 nov. de 9h à 12h
et le lundi 17 nov. de 18h à 19h**

REPOSE AVANT LE MARDI 18 NOVEMBRE

Quand les Pormortais écrivent...✍



Les terrasses des bistrot

Il y avait décidément bien des choses à lire dans le regard de cette gentille voisine. Et même pourquoi pas, de quoi reprendre goût à la vie pour celui qui était venu s'échouer dans cette petite ville de banlieue, après que Sophie l'ait laissé. C'est ainsi que tout a recommencé après deux ans de solitude douce ou amère, suivant l'instant, suivant le souvenir qui vient frapper à la porte de la mémoire, souvent comme un coup de couteau. Jusqu'à sa rencontre avec Anne, cette jeune femme qui s'étiolait à côté de son mari. Anne a été le réveil, le retour à la joie d'être amoureux. Sans pour autant tout oublier de Sophie, qui avait trop compté. Au point d'être toujours là, comme si la séparation n'avait pas été complète. Peut-on recommencer à vivre normalement en aimant deux femmes, celle qui est partie autant que celle qui arrive, même si c'est de manière tellement différente? Ce roman raconte comment il est possible pour un homme de connaître, avec exaltation et romantisme, deux amours en même temps, l'un impossible, l'autre passionné. Il raconte aussi combien une histoire d'amour peut se montrer multiple, tant revivre amène à retrouver des passions, que l'on a vécues, ou dont on a rêvé: rêvé, comme la passion inspirée par une petite fille, Marie, qui entre dans sa vie en même temps qu'Anne, sa mère. Et vécues, à l'image de l'amour qu'il se redécouvre capable d'éprouver pour Anne. Un réveil qui lui permet également de retrouver la passion qu'il a toujours éprouvé pour cette ville unique qu'est Paris, dont toutes ses terrasses de bistrot, tous ses endroits, ocellés ou secrets, servent de décor si vivant, lui aussi, à une histoire parfois magique.

Jean-Paul Croizé fut grand reporter puis chroniqueur scientifique au Figaro, où il a effectué toute sa carrière journalistique. Auteur de plusieurs ouvrages d'étude, notamment sur l'environnement et le climat, il est passionné par la psychologie, et les sentiments humains dans ce qu'ils ont de plus profond. Pour décrire ceux-ci, il a déjà publié son premier roman La Dame Blanche aux Editions Ovadia.

➤ Dimanche 7 décembre

Arbre de Noël, goûter et spectacle.



➤ Calendrier 2015

- ▶ Vendredi 6 février
- ▶ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** en mairie à 20 h 30.
- ▶ Samedi 14 février
- ▶ Spectacle de Pascal Vidallac et de Pascal Dessein
Maison de village 20 h 30.
- « José ou les voyages extraordinaires »

- ▶ Samedi 21 mars
- ▶ Chœur de l'Andelle
Groupe *Vagabondages*.
- ▶ Samedi 23 mai
- ▶ Foire-à tout et fête foraine.



Connaître et Protéger la Nature



Le club est de retour !

Vous qui voulez *Connaître et Protéger la Nature*, réjouissez-vous ! Le club créé en septembre 2013 dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (réforme des nouveaux rythmes scolaire)... est de retour.

Cette année, il gagne en autonomie et fonctionnera en **dehors du cadre scolaire** (principalement le samedi après-midi). Cette formule présente plusieurs avantages : seuls s'inscriront les passionnés de nature, les collégiens pourront ainsi participer aux activités, des sorties seront programmées pendant les vacances, des rencontres avec d'autres clubs C.P.N. auront lieu...

Pour commencer, le club s'adressera à tous les **jeunes de Port-Mort entre 6 et 15 ans**. Bien sûr les parents qui le souhaitent pourront continuer, comme l'an passé, à participer à certaines sorties et/ou à l'encadrement de certaines scéances.

Une première **réunion avec sortie en forêt** est prévue le **samedi 29 novembre** de 14 h à 17 h. Des informations plus précises seront communiquées à celles et à ceux qui auront déposé à la mairie le bulletin d'inscription ci-dessous **avant le 20 novembre**.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Jean-Louis Breton :

> jean-louis.breton27@orange.fr ou 06 37 09 66 24

Nous espérons que vous serez nombreux à vouloir **Connaître et Protéger la Nature**. À bientôt !

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER ET JEAN-LOUIS BRETON

Bulletin d'inscription 2014 - 2015



À remettre en mairie (secrétariat ou boîte aux lettres)
au plus tard le **jeudi 20 novembre**

↳ Le jeune

NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Classe

À Port-Mort, le

Signature

↳ Le responsable légal

NOM

PRÉNOM

Adresse

Tél.

E-mail

J'autorise le mineur dont l'identité est indiquée ci-contre et dont je suis le responsable légale à s'inscrire au club C.P.N. Ensemble protégeons la nature et à participer à ses activités.

À Port-Mort, le

Signature

Remarque : Chaque inscrit au club recevra une carte d'adhésion et sera couvert par une assurance souscrite par la Fédération nationale des Clubs C.P.N..

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Tout français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Ceci est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui est concerné ?

Chaque jeune Pormortais (fille ou garçon) ayant atteint l'âge de 16 ans.

Comment faire la démarche ?

- Si vous êtes **mineur** : vous pouvez faire votre démarche seul ou être représenté par l'un de vos parents,
- Si vous êtes **majeur** : vous devez le faire seul.

Où se faire recenser ?

À la mairie de Port-Mort :

- Tél. : 02 32 52 61 46
- aux horaires d'ouverture

Que faut-il déclarer ?

Remplir un formulaire comprenant :

- Pour vous : nom – prénoms – date et lieu de naissance
- Pour vos parents : nom – prénoms – date et lieu de naissance
- Adresse du domicile – situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir :

- Photocopies d'une pièce d'identité :

- > Soit d'une carte d'identité
- > Soit passeport
- > Livret de famille à jour

Il n'est pas nécessaire de fournir une attestation de domicile.

Quand se faire recenser ?

Le (la) jeune Pormortais (e) né (e) en France doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois suivant :

Exemple : né (e) le 1^{er} janvier – dernier délai le 31 mars.

Le (la) jeune Pormortais (e) devenu (e) français entre 16 ans et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité.

Régularisation

Si vous dépassez les délais, vous pouvez vous faire recenser jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant comme ci-dessus.

Quels sont les effets du recensement ?

Après avoir été recensé (e), la mairie vous délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, au permis de conduire avant 25 ans.

Il n'est pas délivré de duplicata de cette attestation, donc elle doit être conservée soigneusement.

Si vous veniez à la perdre, vous pouvez vous faire délivrer un justificatif de recensement au centre du service national de Rouen. 02 32 08 20 14 ou 02 32 08 20 32.

Suite au recensement

À partir du jour du recensement, l'administration peut vous convoquer pour la « journée défense et citoyenneté », cela vous oblige à informer les autorités militaires (CSN) de tout changement de situation (domicile, familiale, professionnelle).

La démarche du recensement vous permet d'être inscrit d'office sur les listes électorales de la commune de résidence. si vous êtes atteint d'un handicap, et que vous souhaitez être dispensé de la journée défense et citoyenneté, vous pouvez présenter dès le recensement votre carte d'invalidité.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes sanctionné par le fait,

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (CAP, BEP, BAC ou Permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Plus d'information

Si vous voulez des renseignements complémentaires sur le recensement ou d'autres sur la défense, vous pouvez prendre rendez-vous à la mairie de Port-Mort.

■ ALAIN SALLES
CORRESPONDANT DÉFENSE

Une sympathique initiative de la nouvelle équipe municipale



PORT-MORT à la reconquête de ses chemins perdus

par Jean-Paul Croizé - texte & photos

Cavalliers à vos montures, cyclistes à vos vélos, piétons à vos marques pour de nouvelles promenades sympathiques, et sans voitures ou autres engins moteurs: nos nouveaux Élus municipaux ont en effet décidé de nous faire profiter de la renaissance de près d'une vingtaine de kilomètres de sentes et de chemins divers qui permettaient autrefois, avant l'ère de la voiture omniprésente, de cheminer un peu partout au travers de notre commune, d'aller à tel ou tel endroit chercher son lait, voir un ami ou de la famille, de s'occuper de son bétail, ou simplement de se promener, en oubliant cette grande rue décidément bien trop « RD 313 camionnée » et de plus confondue avec un circuit de rallye par des automobilistes excités.

Parfois simplement un peu trop mangés par la végétation, pour d'autres complètement disparus, ces chemins n'existent plus guère, pour beaucoup d'entre eux, que sur les plans communaux. Patience, donc, leur réhabilitation représente un long travail, pas encore définitivement arrêté ni dans l'espace ni dans le temps, mais dont le « JPM » présente aujourd'hui les premières étapes envisagées.

« Comme l'État ne nous donne plus de sous, la commune ne peut pas financer directement cette restauration. Elle ne va pas directement représenter un projet municipal. Elle résultera avant tout de l'idée et de la bonne volonté de plusieurs de nos élus » souligne Christian Lordi, notre nouveau Maire. Bien évidemment, il approuve pleinement l'idée, participe activement à sa préparation, et va amener à chaque fois que possible l'équipe « espaces verts » de la commune à y travailler.

Le véritable initiateur de l'opération, et aujourd'hui maître d'œuvre de son déroulement, est un de nos nouveaux Élus, Jean Louis Mansois, Vice président de la Commission des sentes, chemins et embellissement du village de Port-Mort, et par ailleurs Président de la société communale de chasse. « Nous n'aurons pas d'argent, certes, mais nous comptons compenser le manque de moyens financiers par le bénévolat » assure-t-il avec enthousiasme, en révélant que depuis juin dernier, déjà, plusieurs réunions ont eu lieu à la Mairie, sous son égide et celle du Maire, pour choisir les premiers tronçons de ces chemins d'antan à restaurer.

Premières opérations

1 Ainsi, l'équipe « Espace Verts » de la commune s'est attaquée dès la mi-octobre dernier aux opérations de repérage des travaux à prévoir et aux premiers débroussaillages en plusieurs endroits, dont l'amorce de la Sente du Thuit, autrement dit du Chemin de la Malmaison, qui, en partant du GR, mène jusqu'à la ferme du Thuit, en traversant les bois sur près d'un kilomètre de long. Dès le courant de l'année prochaine, ce chemin particulièrement bucolique devrait être libéré et parfaitement praticable sur toute sa

longueur, après élagage d'un certain nombre de branches d'arbres, la taille de plusieurs haies et la suppression de la végétation qui a sérieusement « mangé » certaines de ses sections.

2 Des premiers nettoyages ont également été effectués sur plusieurs autres sites, dont celui de la Sente du Bois, qui devrait permettre à terme de relier la Rue du Bois au Lotissement des Loges.

3 Mais le véritable lancement de ce vaste projet, qui devrait se dérouler sur plusieurs années, a symboliquement été marqué le 6 novembre par l'intervention sur le terrain des membres de la Commission « Sentes, chemins et embellissement », qui avaient pour l'occasion invité à se joindre à eux l'Association de sauvegarde de Port-Mort, on s'en doute très intéressée par ces réhabilitations. Il a symboliquement été décidé de débiter les interventions bénévoles par une première opération de nettoyage de l'ancien chemin de contre halage du bord de Seine, dont toute la section allant de la Rue de Seine jusqu'à la Rue du Port est aujourd'hui à recréer de manière intégrale.

Devenu aussi invisible qu'impraticable car complètement mangé par la végétation et des clôtures rouillées sur pratiquement un kilomètre



■ Le chemin de halage, vu de la rue du Port (C.V.#60)

1 2 3 4: Le plan en pages 16 et 17 vous permettra de localiser les lieux mentionnés.



■ Le chemin de halage, vu de la rue de Seine (C.V.#77)

de long, ce site de promenade oublié mais autrefois apprécié constitue un élément clé du programme : sa restauration présentera en effet un premier avantage fondamental pour les amateurs de balades un peu longues, en permettant d'aller du barrage électrique de Port-Mort jusqu'à la limite de la commune de Notre-Dame-de-l'Isle sans avoir à rencontrer pratiquement une seule voiture.

Au niveau de la rue de Seine, limite actuelle du bord du fleuve praticable en partant du barrage, cette réouverture offrira la possibilité de poursuivre son périple vers l'est en retrouvant, à partir de la Rue du Port, un itinéraire qui permet de contourner la roselière située en bord de Seine, zone classée et interdite à tout passage pour protéger sa faune et sa flore. Déjà utilisable moyennant un simple entretien peu complexe sur quelques une de ses sections, cet itinéraire amène à utiliser la Rue du Port sur quelques centaines de mètres avant de tourner à droite au niveau du cimetière pour emprunter le charmant petit chemin dit « Du Mesnil », jusqu'à déboucher sur la rue Léopold Joly, au niveau des écuries d'Hervé Godignon, puis de tourner une nouvelle fois vers la droite, pour retrouver au bout de quelques dizaines de mètres le chemin de halage, libre vers Notre-Dame-de-l'Isle.

Bénévolat indispensable

Que ceux qui n'avaient jamais connus ces chemins, ne s'inquiètent pas. La commune a prévu de les doter d'un balisage qui permettra de les suivre sans difficulté. Comme cela se pratique de plus en plus couramment en matière touristique, la mairie envisage de faire appel au sponsoring industriel pour le financement de ces panneaux. Mais ceux-ci pourraient également relever du bénévolat, si des habitants du village se proposaient pour créer un système de guidage plus personnalisé, par exemple sur bois.

« Au-delà de la seule réalisation du balisage, le bénévolat sera également indispensable pour le débroussaillage lui-même, comme en particulier en bord de Seine, car avec les seuls employés municipaux, il y en aurait pour des années de travail, tant celui-ci apparaît colossal » explique Patricia Clerfeuille, responsable de l'équipe « espaces verts » de la commune. Comme elle le précise, tous les chemins qui seront traités devront en effet offrir aux promeneurs une largeur d'au moins 1,20 m ce qui, en certains endroits, représentera un nombre d'heures d'intervention pour le moins impressionnant.

Cela ne fait pas peur aux membres des associations : « Nous avons prévu de nous consacrer à ces réhabilitations au moins une fois par semaine, en principe le jeudi » indique Jean-Louis Mansois, qui précise cependant que, dans un premier temps au moins, il ne sera fait appel qu'aux volontaires membres des deux associations engagées dans le projet. Avant que de simples particuliers, armés de leur tronçonneuse ou de leur débroussailluse, puissent également se mettre à disposition des responsables des travaux, il reste en effet à parfaitement planifier ceux-ci, et, surtout, à bien se rôder à la gestion des interventions, qui devront s'effectuer avec toutes les garanties

de sécurité indispensables pour l'ensemble des participants aux opérations, professionnels, élus, ou simples particuliers de bonne volonté.

Toute une organisation devrait donc progressivement se mettre en place ces prochaines semaines, dans le cadre d'une montée en puissance qui trouvera sa pleine efficacité au début de l'année prochaine. Mais autant Christian Lordi que les responsables des deux associations engagées dans le projet tiennent à le souligner : dès à présent, tous ceux qui auront envie de participer aux travaux l'an prochain peuvent contacter la Mairie. Ils seront tous les bienvenus pour œuvrer bientôt à cette sympathique renaissance des nos chemins oubliés de Port-Mort.

■ J-P.C.



■ Retour de reconnaissance, sente de la Malmaison...

Transport fluvial : dommages collatéraux ..?

④ Le chemin de halage est certes en piteux état par manque d'entretien... mais il a également par endroit quasiment disparu, comme si le fleuve l'avait avalé... La raison de cette érosion aussi rapide qu'inattendue dans un tel endroit n'est que basement humaine : les bateaux, péniches et autres barges doivent, afin de s'acheminer vers les écluses et ainsi s'échapper du courant naturel du fleuve les entraînant vers tribord, effectuer un virage babord au niveau de la mi-longueur du chemin de halage (entre la rue du Port CV#60 et la rue de Seine CV#77). Cette manœuvre implique une mise à pleine puissance des moteurs, entraînant des remous aux effets dévastateurs à terme sur les berges de la rive droite...

■ ALAIN CLERFEUILLE



■ Vu de l'île aux frères : un pousseur sur le point de virer babord pour entrer dans le chenal des écluses, les remous provoqués érodent la berge du chemin de halage.



3

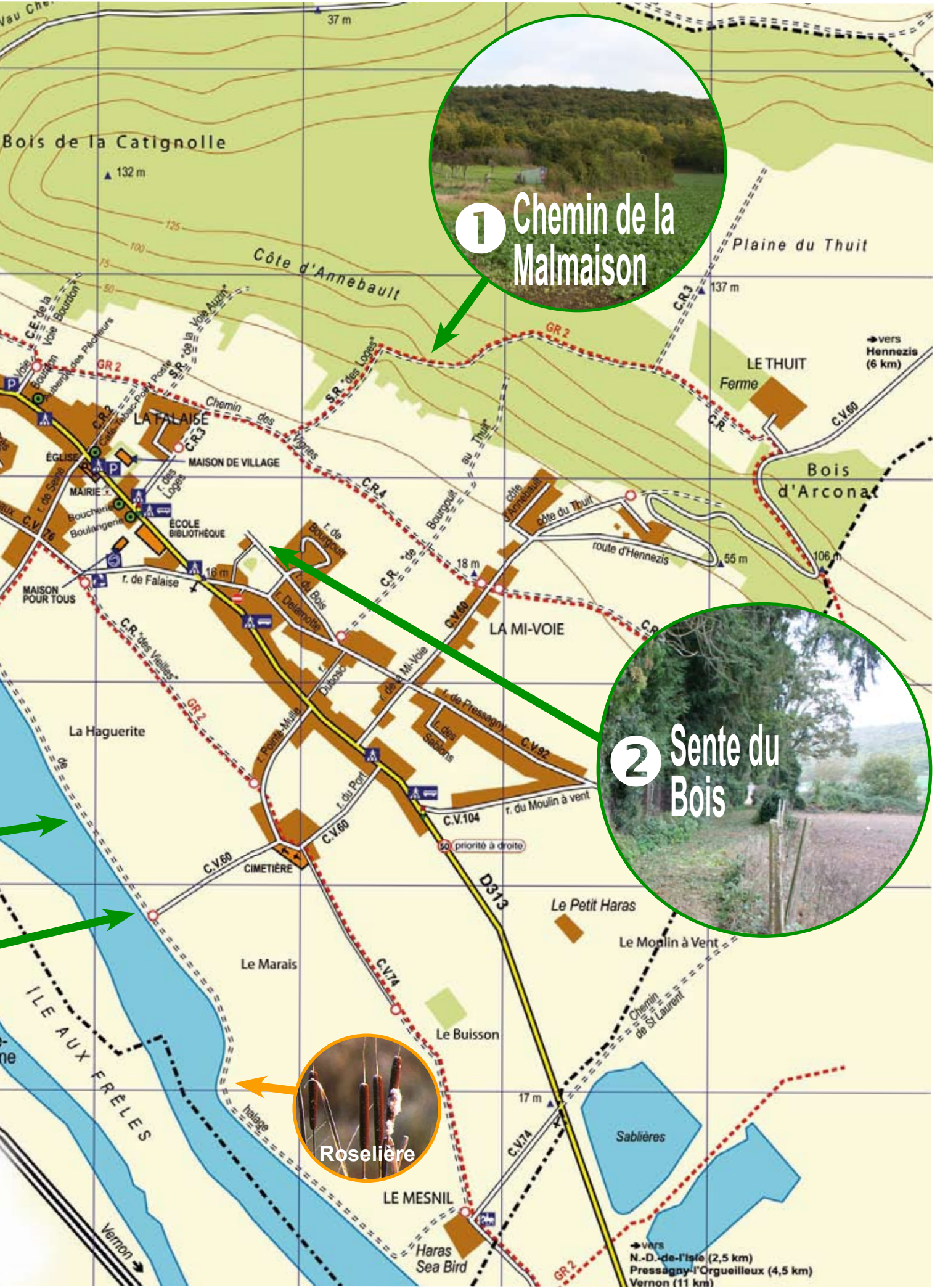
Chemin
de halage
vers l'amont

4

Écluses et
érosion...

3

Chemin
de halage
vers l'aval



1 Chemin de la Malmaison



2 Sente du Bois



Roselière

Les Poilus du cimetière

par **Guillemette Alquier**

La guerre de 1914-1918 se différencie profondément des guerres du 19^{ème} siècle par son ampleur et l'introduction d'une véritable économie industrielle de guerre. Il a fallu fournir toujours plus d'obus aux armées, développer les techniques, adapter l'aviation naissante... Face à cette « déshumanisation », l'inhumation des combattants, au contraire, va prendre une tournure beaucoup plus humaine.

Jusque là, les sépultures individuelles étaient réservées aux officiers supérieurs, les soldats étaient enterrés dans l'anonymat dans des fosses communes. La première guerre mondiale va changer complètement cette pratique, les soldats vont creuser des tombes individuelles pour honorer leurs camarades morts. L'État a reconnu cette évolution de mentalité en promulguant une loi en décembre 1915 qui assure au soldat décédé une sépulture individuelle et crée la mention « Mort pour la France » pour l'état civil.

Deux soldats de 1914-1918 sont inhumés dans le cimetière de Port-Mort. Il s'agit de **Stanislas Lecuyer** et de **Hubert Tersinet**. Nous vous proposons ici de retracer leur parcours de guerre.

Stanislas Lecuyer était soldat 2^{ème} classe au 36^{ème} régiment d'infanterie basé à Caen. Le bureau de recrutement de ce pormortais était à Rouen Nord. Ce régiment est un ancien régiment fondé en 1778 ; il a été dissous en 1923. Son parcours pendant la guerre de 14 - 18 est héroïque.

En 1914, ce régiment passe en Belgique, il participe toujours en 1914 à la bataille de la Marne et au combat sous Brimont. En 1915, il est dans l'Aisne et dans l'Artois. À partir d'octobre 1915, il combat dans la Somme, dans la bataille du même nom. Le cantonnement à Dompierre-Fay (à une quarantaine de km à l'est d'Amiens) est pris le 10 décembre 1915. L'hiver de 1915 est un hiver terrible (jusqu'à -20°C dans ce secteur). Le général Mangin parle d'ailleurs de la guerre de l'hiver. Jean Hugo, petit fils de Victor Hugo qui lui aussi était au 36^{ème} régiment d'infanterie a écrit dans ses mémoires « les soldats ont l'aspect de bergers ou de chasseurs de phoques, (...) d'abris pleins de rats, où il pleuvait dedans comme dehors ». Stanislas Lecuyer a suivi ce parcours. Celui du 36^{ème} RI se poursuivra à Verdun, Douaumont, au chemin des Dames...

Hélas, son destin s'arrête là, dans l'enfer de Dompierre-Fay. Il est blessé devant l'ennemi, sans doute le 21 janvier, comme le suggère le journal de son unité. Il meurt des suites de ses blessures le 26 janvier 1916 à 14 heures à Fontaine-les-Cappy, village situé un peu en arrière de la zone de combat, là où on évacuait les blessés. Il avait 34 ans et était marié.



■ Le canon français de 75 modèle 1897 : équipé entre autre d'un frein de recul hydropneumatique, capable de tirer 20 coups par minute et d'une portée utile de 4 000 m, ses caractéristiques le firent surnommer le « canon roi ».

Hubert Tersinet appartenait au 42^{ème} régiment d'artillerie et était, à la mobilisation, 2^{ème} canonnier conducteur. Il sera à 2^{ème} canonnier servant au moment de son décès en 1917.

L'artillerie de campagne en 1914 était entièrement tractée par des chevaux. Elle était équipée de canons de 75 modèle 1897. L'attelage du canon était de deux types : voiture canon et voiture caisson. Ces voitures étaient tirées par 6 chevaux. Il y avait également des voitures forge, fourragères, à vivres...

La voiture caisson était composée d'un avant train, contenant 24 cartouches et le havresac des hommes, et un arrière train caisson, contenant 72 cartouches et le matériel (débouchoir). Le 2^{ème} canonnier conducteur conduisait l'attelage, s'occupait du caisson et des chevaux. Le 2^{ème} canonnier servant, était placé à la gauche du canon, il était pourvoyeur et amenait les munitions au brigadier débouchoeur ou au chargeur. Il pouvait aussi être lui-même chargeur. Il était disponible également pour le mouvement de la pièce.

Le 42^{ème} régiment a été engagé dans la bataille de la Marne, la bataille de Champagne, à Verdun et enfin dans la Somme. Situé sur un point haut (170 mètres) à proximité du village du même



■ Tranchées aux alentours de Craonne.



■ Canoniers et voiture caisson, contenant les cartouches du canon de 75.

nom, entre Soissons et Laon, le moulin de Laffaux est contrôlé par les Allemands à partir de septembre 1914. En 1917, le village de Laffaux est situé sur la ligne de front. Le général Nivelle lance une offensive pour reprendre la position en mai 1917, avec l'appui de chars - desquels peu de militaire croient en l'efficacité - S'ils reprennent Laffaux, les français buttent sur la reprise du moulin.

Hubert Tersinet est tué devant l'ennemi, le 4 mai, à Margival, village limitrophe de Laffaux, par suite de l'éclatement d'un obus. Il avait 20 ans.

Le 5 mai, l'état-major décide la reprise de l'offensive, avec l'appui des chars cette fois ; l'avancée est pénible et très limitée, mais le moulin est symboliquement pris par les cuirassiers.

De l'offensive du général Nivelle, commandant en chef des armées françaises du nord et du nord-est, dans le secteur du Chemin des Dames découle près de 140 000 morts en quelques jours. La bataille du moulin de Laffaux est restée un symbole des combats terribles du Chemin des Dames.

Louis Aragon, en 1945, immortalise le moulin :
*« Créneaux de la mémoire, ici nous accoudâmes
 Nos désirs de vingt ans au ciel en porte à faux.
 Ce n'était pas l'amour, mais le chemin des Dames,
 Voyageur, souviens-toi du moulin de Laffaux »*

Et nous souvenons nous toujours du sacrifice de ces deux jeunes gens et de tous les autres, pour que nous vivions en paix.



■ Canons de 75 sur la route de Margival en 1917.

36^e RI - aux pieds de Craonne...

Après avoir quitté les tranchées champenoises et puis quelques jours de repos, nous sommes allés occuper la forêt de Beaumarais, aux pieds du plateau de Craonne. Notre emplacement est à la lisière d'une large clairière, bordée à notre gauche par une ligne de chemin de fer. C'est de cette place et pendant dix jours que nous sommes restés à 100 ou 120 mètres de l'ennemi. En avant de la lisière du bois, des cadavres allemands gisent pêle-mêle depuis des semaines et quelques soldats français le long du talus de chemin de fer qui en est rempli. A quelques mètres de nous, il y en a encore, les uns sont déséquipés, les autres entièrement équipés. Dans ce coin de forêt il s'est passé quelque chose de pénible. C'est eux qui voulaient reprendre notre position ; ils se sont ramenés en force, mais l'on veillait et bien vite ils furent arrêtés. J'en ai vu des sections entières, par quatre, couchées sur place, des lignes de tirailleurs alignés comme à l'exercice, peut-être blessés. Ils sont tombés aux pieds de nos abris ; tous ceux-là fauchés. Il y en a placés en travers du rail, à deux mètres de nos sentinelles. Quel spectacle horrible, et plus terrible encore, c'est qu'on ne peut les enterrer et celui qui se montre est de suite une cible vivante. Les Allemands occupent la lisière en face de nous ; une tranchée occupée nous sépare. D'après les reconnaissances que nous avons faites, elle est remplie de cadavres. Tout cela nous fait vivre dans une atmosphère d'odeurs tout le temps épouvantable. Nos abris sont creusés dans la terre et recouverts autant que possible de bois assez résistant sur lequel on met de la terre, puis l'on pique les branchages pour cacher le tout des yeux de l'ennemi. De longues sapes nous relient. Le bois n'est pas beau à voir ; pas un arbre n'est intact, pas une place qui n'ait pas reçu d'éclats d'obus de gros calibres ; ils sont tous couchés ou arrachés. Partout des débris de toutes sortes : fusils, vêtements, sacs français et allemands, de tous côtés. De temps à autres, des tombes de soldats français. C'est au milieu de toutes ces ruines que le régiment vit, car nous vivons, et c'est à peu près l'organisation des tranchées, car tout le monde est en fait

ici au lieu d'être cantonnée en arrière dans un village. Les vivres régimentaires nous sont apportées la nuit au milieu de grandes difficultés. Notre correspondance, nos colis, tout cela arrive avec du retard, mais cela arrive, et nous-mêmes nous pouvons écrire chaque jour à ceux qui nous sont chers. Notre vie, elle est bien simple. Toujours en éveil, échange continu de coups de fusils. La nuit, au moindre bruit, tout le monde est prêt ; on prend du repos comme l'on peut, une heure par-ci par-là. Le plus dur est le canon ; chaque jour les Allemands bombardent nos positions et nous envoient d'énormes percutants (obus autrichiens) ou bien leurs 77 moins dangereux, ou bien encore des shrapnels dont les effets sont terribles. Mais le plus terrible, c'est que l'on ne peut bouger et il faut attendre qu'ils s'arrêtent. Notre canon s'en charge. Nous assistons à des duels terribles. J'ai pu voir les effets que produisent les obus : ils sont terribles. Leurs abris sont complètement éventrés. Chaque jour, notre canon fait parler de lui et inonde leurs positions. La nuit des projecteurs ne cessent d'éclairer. Notre canon parle, mais le leur est silencieux, à part quelques shrapnels de temps à autres. Le plus pénible, c'est la nuit où les contre-attaques sont possibles, des heures en anxiété debout presque continuellement dans cette position."

■ Texte de Paul Chevalier du 36^{ème} RI également, écrit en janvier 1915 et reproduit in extenso.



Le « refrain » du 36^e RI, un signe de ralliement...

Refrain 36^e RI
(Almanach du Drapeau 1908)

Clairon

L'œuf six - sirs' d'in - fan - ri - e. En sa ré - gi - ment bons gar - çons Ton ton ton
ton Ga-melle et bi - don! Et sa tou - jour vers le ca - non. C'est pour la gloire
et pour la pu - blic! Ton ton Ga-melle et bi - don! Ma sa - po - te au - trop glé - re. Ma
go - di - les trop grads. Clai - non t'va pas si vite. Oe fion - nard - dant. Te fidi - ra d'ans Ma
d'ans. En a - vant. Les en - fans. Du trent - six - sirs' de bi - don! Es - cor - rent. Bes - ve - ment.
L'œuf - pou du ré - gi - ment.

« Le 36^e d'infanterie est un régiment de bons garçons,
ton, ton, ton, ton, gamelle et bidon... »

Jean-François Durand, chef de musique hors classe, nous éclaire sur l'origine de ce refrain :

Au départ, le « refrain » est un signe de ralliement pour les troupes sur les champs de bataille, surtout à la nuit tombée : sans aucune visibilité, les belligérants des camps opposés pouvaient se rencontrer par hasard les uns avec les autres. Pas de moyen de se différencier en pleine nuit, sinon par l'intermédiaire de ces refrains, qui, à l'origine, étaient des batteries de tambours, puis des sonneries (thème musical très court généralement de l'ordre de huit mesures) de trompette de cavalerie, pour être plus tard jouées au clairon, voire également au sifflet. Dès lors, tous les régiments ont eu des refrains différents afin de se reconnaître les uns des autres, et, surtout, pour permettre à leurs ouailles de se retrouver au bon endroit sans se mélanger. Il est bien évident que des deux côtés de la ligne de front on a essayé de connaître les refrains utilisés afin de semer la confusion, et faire quelques prisonniers en économisant les affrontements...

Signe de ralliement et de reconnaissance, ces refrains en raison de l'évolution des moyens de transmission ne serviront bientôt que lors des prises d'armes, pour annoncer l'arrivée du chef de corps du régiment.



■ G.A.

Sources :

<http://36ri.blogspot.fr/>

<http://dictionnaireduchemindesdames.blogspot.fr/>

<http://rosalielebel75.franceserv.com/>



POUR UN MAINTIEN À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ

- En Haute-Normandie, Présence Verte - service de téléassistance - contribue au maintien à domicile de plus de 7 000 personnes.

- 24H/24, 7 jours/7, Présence Verte Haute-Normandie permet aux personnes âgées, isolées, fragilisées, ou handicapées de vivre chez elles en toute tranquillité.

➤ Une démonstration gratuite,

➤ L'installation du matériel par un technicien,

➤ Des dépannages gratuits 7j/7, y compris les samedis, dimanches et jours fériés grâce à un système d'astreinte du personnel,

➤ Un matériel de dernière génération renouvelé et changé gratuitement,

➤ Un conseiller par secteur, proche de nos abonnés,

➤ Une visite de maintenance annuelle gratuite,

➤ Une centrale d'écoute de pointe hautement sécurisée implantée sur deux sites,

➤ Un journal trimestriel d'information avec divers articles "L'oiseau Bleu",

➤ Un accès au plateau de convivialité "Isabelle" pour dialoguer au téléphone,

➤ La création d'une cellule d'écoute psychologique.

Comment ça marche ?

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la Centrale d'appels. Un des opérateurs présents identifie le besoin et selon la situation appelle les membres du réseau de solidarité, ou en cas d'absence de ces derniers, fait appel aux services d'urgence.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter un des numéros suivants :

Présence Verte Haute-Normandie

02 32 23 42 90

Mairie de PORT-MORT

02 32 52 61 46

GAZOUILLIS 18 par *Guillemette Alquier* - texte & photos

Le Verdier

Cette « grosse olive verte » trapue, de la taille d'un moineau fréquente assidument les mangeoires l'hiver, vous l'avez certainement vu, c'est un verdier.

Plumage : Monsieur verdier estvert, cela va sans dire. Mais attention, pas vert mousse, ni vert kaki, encore moins vert bouteille - il est sobre voyons - il est vert olive. Les ailes sont rehaussées, d'une tache jaune d'or bien nette, la queue également. Quant au croupion il est entièrement jaune. Le dessous est jaune verdâtre et gris. La tête est vert olive avec les joues grises. Le bec clair est fort et solide. Les pattes sont roses (un peu de délicatesse tout de même !). Madame a des couleurs plus ternes, elle est plus brune, mais en vol ses taches jaunes sont bien visibles. Quant au jeune, il est comme maman, mais complètement barré !

Nidification : Le verdier aime le ton sur ton, c'est pourquoi son nid est le plus souvent dans la fourche d'un buisson bien vert, d'un cornifère ou dans le lierre. C'est madame qui construit un nid assez gros fait d'herbes sèches et de mousse entrelacées par des tiges. Il est tapissé de poils, plumes et parfois de brins de laine (elle amasse, mais ne tricote pas). Madame pond de 4 à 6 œufs bleu-vert et non pas verts (nuance !). Elle couve seule 13 jours, Monsieur la ravitaille, fort heureusement. Les oisillons ont un air punk: ils ont un long duvet gris. Ils sont nourris par les deux parents. Au menu, des larves d'insectes pendant quelques jours, puis des graines régurgitées sous forme d'une espèce de pâte jaunâtre. Beurk ! De quoi être vert en effet ! Il y a deux à trois couvées par an.

Comportement : Monsieur fait sa cour à Madame dès le mois de mars. Pour la séduire, il papillonne dans les airs, zigzagant à qui mieux mieux. Il décrit aussi des cercles en battant lentement des ailes, comme les chauves souris (ce que l'on ne ferait pas pour se faire remarquer d'une belle verdière tout de même !). Tout ceci en chantant s'il vous plaît ! Madame est conquise bien sûr, enfin...a ces dames sont conquises. Car, Monsieur Verdier est un vert-galant et s'il papillonne dans les airs, il papillonne aussi autour de ces dames. Il séduit souvent deux ou trois d'entre elles... Avec plusieurs portées par femelle, il ne chôme pas le bougre !

Granivore et bon mangeur, il fréquente les mangeoires assidument. Il faut le voir monopoliser la mangeoire en s'empiffrant de graines. Il mange celles-ci sur place, sans daigner laisser son tour. Et si un autre passereau s'avance, le verdier n'hésite pas. Il devient vert de rage, bec béant, ailes entrouvertes et queue en éventail faisant ressortir le jaune de sa tenue. L'autre, vert de peur (ou presque !) déguerpit. Quant un verdier est à table, on ne le dérange pas, non mais ! En hiver, il forme des petits groupes qui dévalisent les mangeoires en un rien de temps.



Nourriture : Son bec est conique et puissant. Il lui permet de décortiquer et manger des graines assez grosses comme celles du tournesol. Il aime les graines de pissenlit, sureau, aubépine... ; il mange aussi des petits fruits et des baies. C'est un gros mangeur, vous l'avez deviné, rondelle comme il est !

Vol : Le vol est ondulé, quand il ne papillonne au moment des amours. Il pratique également un vol circulaire, ces dames le feraient-elles tourner en bourrique ?...Son envergure peut atteindre 28cm.

Chant : Il chante dès le mois de février. Il émet des trilles qui rappellent un peu le son d'une sonnette – farceur notre oiseau ? - et des sons sifflants et longs. Il chante en vol, notamment en période nuptiale et souvent perché à découvert au sommet d'un arbre.

Il est facile d'attirer cet oiseau à la mangeoire en lui donnant des graines de tournesol et autres, des noix concassées, des baies séchées. Si vous ne l'avez jamais vu, accrochez un filet de cacahuète, il ne résistera pas, succès garanti !

■ G.A.





France Très Haut Débit RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, le Plan s'appuie prioritairement sur le déploiement de réseaux mutualisés de fibres optiques et mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Priorité au déploiement de la fibre optique

Pour renforcer la compétitivité de l'économie française et la qualité des services publics, le Plan fait des zones d'activités économiques et des services publics (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de santé, etc) des « sites prioritaires » de raccordement pour le déploiement de la fibre optique.

Pour généraliser l'accès de tous aux usages liés au très haut débit, plus de 80% des logements seront éligibles au « FttH » en 2022, c'est-à-dire la fibre jusqu'à l'abonné (« Fiber to the Home »).

Le raccordement en « FttH » de chaque logement ne peut être envisagé qu'à long terme. Néanmoins, la fibre optique sera déployée dans chaque village ou chaque quartier par des opérations de « montée en débit », qui consiste à rapprocher la fibre optique tout en maintenant la partie terminale du réseau en cuivre ou en câble coaxial. Associée à la technologie « VDSL2 », qui consiste à améliorer le débit sur le réseau téléphonique fourni par l'ADSL, la « montée en débit » permet de fournir un accès Internet à très haut débit.

Un soutien aux technologies hertziennes

Pour améliorer rapidement le débit dans les zones les plus rurales et les habitats les plus isolés, le Plan France Très Haut Débit soutient également le déploiement de technologies hertziennes, c'est-à-dire qui permettent de fournir un accès à Internet par des ondes radios.

Trois types de réseaux sont mobilisés :

- Les nouvelles générations de satellites
- Les technologies hertziennes qui utilisent des relais terrestres (notamment WiMAX et Wifi)
- Les technologies LTE (« Long Terme Evolution »), notamment la 4G à usage fixe. Des expérimentations sont en cours dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Un investissement public et privé de 20 milliards d'euros

Pour rendre l'intégralité des logements, entreprises et services publics éligibles au très haut débit d'ici 2022, le Plan France Très Haut Débit mobilise 20 milliards d'investissement de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs privés. Ces investissements sont répartis entre « zones conventionnées » et « réseaux d'initiative publique » (communément appelés « RIP »).

Les « zones conventionnées »

Dans les zones où les opérateurs privés ont manifesté leurs intentions d'investissement, le Plan prévoit qu'ils s'engagent à déployer des réseaux FttH d'ici 2020 par des conventions tripartites signées avec les collectivités territoriales et l'Etat. Ces conventions permettent aux élus de définir des zones prioritaires de raccordement et d'effectuer un suivi des déploiements. Les zones dites « conventionnées » concernent 57% de la population et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros.

Les réseaux d'initiative publique

D'autre part, lorsque l'initiative privée est insuffisante, le Plan France Très Haut Débit accompagne le déploiement de réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales. Le déploiement de ces réseaux concerne 43% de la population et s'appuie sur un mix technologique (FttH, montée en débit, technologies hertziennes).

D'un investissement de 13 à 14 milliards d'euros, ces déploiements seront pour moitié financés par les recettes d'exploitation de ces réseaux d'initiative publique et le cofinancement des opérateurs privés. Pour la seconde partie du financement, le Plan France Très Haut Débit prévoit un double accompagnement financier des collectivités territoriales :

- Une enveloppe de subvention de l'Etat de 3,3 milliards d'euros, issue des fonds du Programme des Investissements d'Avenir géré par le Commissariat général à l'investissement et des redevances payées par les opérateurs pour l'utilisation de certaines bandes de fréquences 4G. Cette enveloppe de l'Etat permet d'apporter 50% des besoins de subventions publiques.
- Un accès à une enveloppe de prêts de longue maturité (jusqu'à 40 ans) et à taux faible (taux Livret A + 1%), auprès de la Caisse des dépôts et consignations, par la mobilisation de l'épargne règlementée. Ces prêts sont de plus susceptibles d'être complétés par des emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement.

■ SOURCE WWW.FRANCETHD.FR
SITE DÉDIÉ DE DATAR.GOUV.FR



Concrètement sur notre territoire, la rentabilité de celui-ci n'attirant pas les fournisseurs d'accès, le déploiement sera pris en charge par la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) qui a prévu d'emprunter à cet effet la somme d'environ 1,5 million d'euros en complément des subventions.

Ce budget devrait permettre le déploiement d'environ 70 à 80 % des foyers, les autres seront financés par les revenus de location du réseau nouvellement créé.

La fibre optique sera déployée sur notre territoire jusqu'aux quartiers d'habitation. Seul le raccordement du boîtier de desserte à l'intérieur des habitations sera à la charge de l'abonné (coût estimé environ 400 €).

La C.C.A.E. a adhéré à un syndicat mixte ouvert, Eure Numérique, dans le cadre du déploiement du très haut débit (THD) sur son territoire. Préalablement aux travaux, une étude est en cours et est menée par le cabinet DEFIR, situé à Evreux, afin de mettre en place un Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN). Cette étude d'inventaire des infrastructures disponibles permettra l'étude du plan de déploiement.

Une réunion de lancement a été organisée le 15 septembre dernier en présence d'Eure Numérique, DEFIR et des maires des 21 communes de notre territoire. Celle-ci sera suivie de réunions mensuelles d'un groupe de travail, le SLAN devrait être terminé vers le mois de janvier 2015. Afin de parfaire cette étude nous avons la nécessité de répertorier vos besoins en accès internet.

Un questionnaire pour les particuliers - à retourner en mairie avant le 15 décembre 2014 - est à votre disposition ci-contre, Il sera également disponible auprès de la mairie ou téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.ccae.fr/Actualités/ID/42/La-CCAE-a-Eure-Numerique->.

Les entreprises recevront un questionnaire spécial entreprise par courrier à nous retourner pour la même date du 15 décembre.

Suite au SLAN, un plan de déploiement sur l'ensemble du territoire sera défini en fonction des priorités et des impératifs techniques. Le syndicat «Eure numérique» sera le maître d'oeuvre des travaux, qui seront supervisés par la C.C.A.E.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette action déterminante pour l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

■ CHRISTIAN LORDI
DÉLÉGUÉ CCAE AUPRÈS D'EURE NUMÉRIQUE

**Pour plus d'informations :**

CCAÉ – Espace Intercommunal – 13 rue Lavoisier – 27700 LES ANDELYS-
Tél : 02 32 71 25 20 – Fax : 02 32 51 43 57 – mail : contact@ccae.fr

FICHE PARTICULIER**ETUDE DES BESOINS DE RACCORDEMENT POUR LE DEPOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (THD)**

*Dans le cadre de la fibre optique, la CCAE réalise actuellement une étude : un Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN).
Ce dernier permettra l'obtention d'un calendrier ainsi que d'un chiffrage pour la réalisation de ce projet d'envergure.
Pour un recensement au plus juste de vos besoins, nous comptons sur vous !*

Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire auprès de votre mairie pour le 15 décembre prochain.

Ce questionnaire n'est pas un engagement. Il est simplement prévu pour mesurer les phasages de déploiement

NOM Prénom	
Adresse Immeuble, Etage Code postal, ville	
Coordonnées téléphoniques Tél fixe Tél/ Fax Mobile GSM Adresse mail	
Vos Besoins Nombre de personnes dans le foyer Nombre d'ordinateurs, Tablettes, Smartphones, Nombre de Télévisions Quels sont les usages que vous utilisez et que vous utiliserez avec la Fibre Optique? E mail Moteur de recherche Téléchargement Transfert de fichiers volumineux Traitement de l'image TV/ Multi-TV Jeux en ligne visio conference VOD à la demande Télétravail Autres, à préciser	
Choix possible de l'abonnement avec enveloppe de prix selon l'opérateur De quels services auriez vous besoin? Internet Wfi Internet + Téléphone Internet + téléphone + mobile	
Votre opérateur actuel En imaginant que votre opérateur actuel propose une offre fibre optique, souhaitez vous : Conserver impérativement votre opérateur actuel Vous êtes prêt à en changer Vous souhaitez changer d'opérateur	
Si vous n'êtes pas intéressé, pourquoi?	
Si vous êtes intéressés Quelle échéance ? Date de raccordement envisagée Savez vous si vous avez une infrastructure disponible et prévue pour amener la fibre jusqu'à vos locaux?	
Signature Nom et prénom du signataire	



CONSEIL du 15.10.2014

Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la démission, pour convenances personnelles, de Madame Chauvin Gladys. Le nombre des conseillers municipaux pour la suite de ce mandat est désormais porté à 14.

Approbation du compte-rendu en date du 2 septembre 2014

M. Salles demande ce qu'il en est pour les taux de la taxe d'aménagement. Il avait été indiqué dans le compte-rendu que ce sujet serait porté au prochain ordre du jour du conseil municipal. La réunion des commissions budget et urbanisme qui doivent examiner ce point est programmée à une date ultérieure au présent conseil. Celui-ci figurera donc à l'ordre du jour du conseil qui se tiendra au mois de novembre.

Panneau rue Delamotte : pour des raisons d'économie (frais de port et de facturation), il est décidé de grouper cet achat avec la prochaine commande de panneaux qui se fera après réunion de la commission travaux-sécurité.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation vice-présidence commission embellissement

Les conseillers municipaux après avoir examiné les différentes commissions décident de regrouper la commission embellissement avec la commission des sentes et chemins dont la vice-présidence est assurée par Jean-Louis Mansois.

Enquête publique NUFARM

Les établissements NUFARM ont déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un atelier d'estérification dans le bâtiment AO4.

En état du dossier présenté, des points relevés ci-après et des annexes jointes à cette délibération (carte des aléas toxiques et plan des périmètres de protection d'un captage d'eau), le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre le projet actuellement présenté.

Les points suivants sont soulignés :

a) Le dossier fait référence dans ses comparaisons de données à la carte du PPRT approuvé et jamais au rendu de la Commission de Suivi de Site (CSS) du 31 janvier 2014, où par exemple le rayon de la carte des aléas

toxiques passait de 736 m à 263 m suite à la mise en œuvre des actions de réduction des risques. Le dossier fait mention d'un rejet d'acide chlorhydrique (HCl) de +10% et de Composés Organiques Volatils (COV) de + 50 %. À quelle référence ces pourcentages sont-ils donnés? Au PPRT approuvé en 2012 ou au nouveau PPRT qui devrait être en cours d'approbation, si le calendrier présenté le 31 janvier 2014 avait été respecté?

b) Dans le projet est fait référence à une éventuelle étude d'un puisage d'eau potable à Port-Mort par la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine. Or, à la date du dépôt de ce dossier le puisage était déjà réalisé et en service. De plus il y a superposition entre le périmètre éloigné de ce puisage et la carte des aléas toxiques du PPRT présenté dans le dossier. La zone du périmètre rapproché est sous les vents dominants en cas de dispersion la plus grave et la plus probable.(30 % de l'année). Ces deux zones seront donc aussi, tout au long de l'exploitation, soumises sous ces vents dominants au dépôt des rejets par les événements prévus dans le projet.

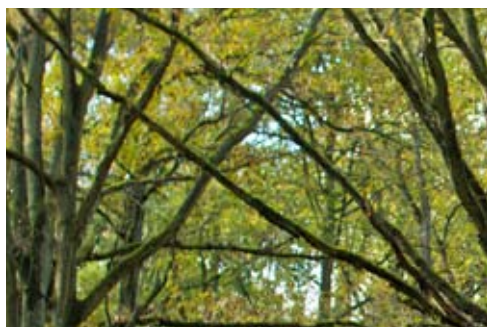
Dans son arrêté DTARSQ-SE /30-13 du 27 décembre 2013, le préfet de l'Eure :

À l'article 3.1, interdit l'emploi de phytosanitaires et d'engrais sur le périmètre rapproché.

Photo de saison #3

par *Pauline Pitou*

La cabane au fond du bois...



À l'article 3.2.1, sont interdits toutes activités et/ou rejets susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.

À l'article 3.3, est précisé que le périmètre de protection éloignée doit être considéré comme une zone sensible où la réglementation générale doit être appliquée avec vigilance particulière vis-à-vis des impacts sur l'eau souterraine de toutes les activités qui s'y déroulent.

c) Importante quantité d'eaux pour la production prélevée sur la nappe 131400 m³ par an.

d) Le décompte en cas de dispersion le plus probable et le plus grave, le comptage du nombre de personnes à prendre en compte nous présente un calcul concernant les routes et l'axe fluvial, donnant un nombre équivalent de cibles extérieures de 1 015 personnes, mais méconnaît :

- Le stationnement éventuel des bateaux de tourisme en attente du passage des écluses, point évoqué lors du CSS du 31 janvier 2014.
- Les clients du restaurant et de l'hôtel voisin.
- Les employés permanents des écluses.
- Les employés de la centrale hydraulique et de la future entreprise WH2.
- Les logements des employés de VNF (3 familles).
- La population de Port-Mort sous le risque de dispersion d'acide chlorhydrique dans le cas plus grave : habitants de la rue de la Roque, rue du Barrage, rue de Châteauneuf et sente Maillot. Ce qui représente un peu plus d'une soixantaine de personnes.

Club C.P.N. (Connaître Protéger la Nature)

Ce club a été mis en place dans notre commune, durant les temps d'aménagements périscolaires, par M. Jean-Louis Breton. Les activités des TAP ont été reprises cette année par la Communauté de Communes des Andelys. M. Breton aimerait que cette activité devienne une association à part entière pour que celle-ci puisse continuer à intervenir, non seulement lors des TAP du jeudi après-midi mais aussi pour qu'elle puisse élargir ses activités. Cela permettra d'intégrer d'autres enfants, adolescents et adultes extérieurs à l'école, dans ce club CPN.

À l'unanimité, les conseillers municipaux en donnent leur avis favorable et soutiendront la création de cette nouvelle association pormortaise.

Fixation du tarif horaire – nettoyage des trottoirs, caniveaux et coupe haies pour facturation aux riverains défaillants

Lors d'un précédent conseil municipal nous avons débattu de l'arrêté concernant l'entretien par les riverains résidents des trottoirs et abords.

En cas de non réaction au courrier d'injonction, le maire propose que la commune puisse exécuter au frais du riverain les travaux nécessaires et qu'elle puisse répercuter, via l'émission d'un titre en perception, la facturation des heures effectuées. Pour

ce faire, si le riverain ne donne pas suite au courrier d'injonction, le maire prendra un arrêté fixant une date butoir pour remédier aux désagréments occasionnés sur le domaine public, date après laquelle les services municipaux pourront intervenir.

Les conseillers municipaux fixent le tarif horaire des agents communaux pour le nettoyage des trottoirs, caniveaux et coupes de haies à 50 €.

Dans le cas où une entreprise privée aurait à intervenir, les frais seront facturés en totalité au riverain défaillant.

Heures supplémentaires et complémentaires des agents communaux

La Perception demande une autorisation du conseil municipal pour les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les agents communaux. Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération qui a été prise en avril 2013. Il maintient le cadre des heures supplémentaires potentielles qui avait été pris dans le cadre d'un surcroît de travail ponctuel, à savoir :

- Les agents d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux,
- Le secrétariat de mairie,
- Les agents intervenants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Celles-ci seront rémunérées suivant la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les heures complémentaires, il s'agit des heures effectuées par les agents à temps non complet. C'est par exemple le cas d'un agent d'entretien des locaux scolaires. Les agents à temps non complet peuvent également être amenés à effectuer des heures pour surcroît de travail, mais aussi à l'occasion des remplacements des agents en arrêt maladie.

Cela a été le cas l'année passée. Le Conseil Municipal donne également son accord pour que toutes ces heures complémentaires puissent être effectuées suivant les nécessités de service.

Cette délibération, en accord avec tous les conseillers, est prise pour la durée du mandat.

Prime du personnel

Les modalités des primes versées au personnel à l'occasion de la fin de l'année ont été votées lors du précédent mandat. M. le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux des décisions qui avaient été prises et demande à ce que ce régime indemnitaire soit redéfini par la nouvelle équipe.

Le Conseil Municipal vote le principe d'un octroi de ces primes suivant un coefficient multiplicateur de la prime de base (réévaluée chaque année par décret) pouvant aller de 0 à 8. Le coefficient voté par le Conseil Municipal est modulable suivant la décision du Maire pour chaque agent. Ce coefficient doit être un nombre entier (Ex : 0 ou 1 mais pas 0,5)

Les montants des primes de base pour 2014, pour un temps complet, sont :

Il nous ont quitté...



Henri Argentin nous a quitté au mois d'août de cette année à l'âge de 71 ans. Une vie trop courte, stoppée alors que pleins de projets et d'envies de découvertes fourmillaient dans l'esprit d'Henri. Nous tenons encore à remercier Henri, au nom de notre Commune et de ses habitants, pour tous les services désintéressés qu'il rendu à la Commune. Dépannages le soir en urgence, le dimanche et j'en passe...

Alors au nom de tous encore merci Henri d'avoir partagé ta vie avec nous.



Rolande Montailier nous a quitté le 26 octobre dernier, juste après ses 71 ans, vaincue par le mal qui la rongait depuis trop longtemps. Aucun des habitants de la commune qui a eu la chance de connaître cette femme aussi droite que discrète ne l'oubliera. Toutes nos pensées vont à Claude, son époux et compagnon aimant depuis plus de 50 ans, ainsi qu'à Isabelle et Carole ses deux filles, et à ses cinq petits enfants qui adoraient leur « Roro ». Elle reste tout près d'eux...

- Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) (Secrétaire de mairie) : 1 078,73 €
- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) (Agent communal) : 449,28 €
- Prime de service et de rendement (Fonction technique) : 1 330 €

Pour l'agent en contrat CAE, le conseil a la possibilité de verser également une prime.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités définies

●●● les années passées décide de reconduire ces primes, à savoir :

- Un coefficient modulable des 0 à 2 pour les agents des services techniques, y compris l'agent exerçant les fonctions d'ATSEM
- Un coefficient modulable de 0 à 1 pour le secrétariat de mairie
- Une prime de service et de rendement pour l'agent technicien informaticien avec un coefficient modulable de 0 à 1.

Pour l'agent en contrat CAE, une prime d'un montant de 898 € avait été allouée les années passées. Le Conseil Municipal en reconduit le principe.

Ces primes sont allouées au prorata du temps de l'année et des heures hebdomadaires.

Cette délibération prise pour la durée du mandat, pourra être modifiée par une nouvelle délibération si besoin est.

Réforme instruction des permis de construire

À partir du 1^{er} juillet 2015 la DDTM n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. Cette charge va incomber aux communes.

La CCAE propose de mutualiser cette instruction entre les communes qui le désirent, sous convention. Le Maire restera l'unique responsable de la délivrance.

En fonction des permis délivrés sur les deux dernières années le coût de chaque document d'urbanisme sera de l'ordre de 140 € à 180 €. Par contre si moins d'instruction les charges restant les mêmes le prix pourrait aller jusqu'à 400 €.

Sur la base d'un coût de 180 € par dossier, la charge financière annuelle pour la commune s'élèverait à environ 6 000 € par an. Il y aura l'obligation de transférer tous les dossiers même ceux qui sont les plus simples. La CCAE demande à ce que la convention soit signée pour 10 ans.

Le maire indique que le secrétariat de mairie enregistre les dossiers et a déjà à charge certaines consultations de services. Il existe des modèles d'arrêtés en ligne par le biais de notre abonnement à La Vie Communale. D'autre part, l'AMF propose son aide pour des consultations par les maires dans le cadre juridique de l'urbanisme.

Au vu de ces explications, le conseil municipal ne peut pas à l'avance planifier les coûts et les modalités exactes du transfert de nos instructions de permis à la Communauté de Communes. D'autre part, avec une convention qui serait signée pour dix ans, cette décision engage le présent mandat ainsi que la quasi-totalité du mandat à venir.

Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal décide que l'instruction des autorisations d'urbanisme sera assurée par les services de la commune.

Transfert des pouvoirs de police du Maire pour l'assainissement non collectif

La loi permet le transfert de la police du maire en matière d'assainissement non collectif

au président de la CCAE. Ce transfert ne sera que sur la réglementation de l'assainissement, le maire restant responsable de son application.

Bien que la décision de ce transfert soit du ressort du maire, le Conseil est sollicité pour exprimer son avis. M. Lordi précise cependant, qu'en tant que maire il s'oppose à ce transfert de police, ce que les conseillers municipaux approuvent.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Nous avons débattu positivement lors d'un précédent conseil sur le fait de laisser 20 % du fond de péréquation à la CCAE. Le vote au Conseil Communautaire n'ayant pas été unanime, cela doit être fait par voie de convention. Il est demandé au Conseil Municipal s'il maintient sa décision. Cette décision n'impactera pas le budget 2014 de la commune, ces 20 % du fond de péréquation n'y étant pas inclus.

À l'unanimité, le conseil municipal maintient sa position. Il autorise le Maire à signer une convention dans ce sens pour l'année 2014.

Intégration du véhicule C5 dans l'actif communal

Suite au don de la Citroën C5, la perception demande à ce que celle-ci soit intégrée dans l'actif communal par une écriture d'ordre. Le Conseil Municipal décide d'intégrer ce véhicule pour une valeur de 1 000 €. La décision modificative budgétaire suivante est donc prise :

Dépenses d'investissement :
> Compte 2181/041 - 1 000 €
Recettes d'investissement :
> Compte 1328/041 - 1 000 €

Modification du règlement – location de la Maison de Village

Il est nécessaire de modifier deux points du règlement de la maison de village :

a) Des remarques du voisinage concernant le bruit en pleine nuit il est proposé d'intégrer au règlement un article sur la limitation du bruit passé 22 h pour que le volume sonore respecte l'arrêté préfectoral. Il va également être demandé aux occupants de veiller aux fermetures des portes et fenêtre pour limiter le bruit extérieur. Ces remarques seront ajoutées à l'article 16 du règlement.

b) Suite au contrôle d'inspection de la perceptrice, il s'avère que nous n'avons pas le droit de détenir un chèque plus d'un mois. Ce qui pose problème pour les chèques de caution qui servaient en même temps de chèques de réservation. Il est donc nécessaire de fixer un montant d'acompte lors de la réservation qui sera lui encaissé dans le mois qui suit. Le chèque de caution lui ne sera réclamé que lors de la remise des clés en même temps que le solde de la location. Ces modifications doivent être ajoutées au règlement.

Le Conseil fixe l'acompte qui sera à verser au moment de la réservation à 40 % de son coût.

En cas de dédit, cet acompte restera acquis à la commune, sauf en cas de force majeure. Dans ce cas l'acompte pourra être remboursé par mandat administratif après accord du conseil municipal.

En cas de dégradation ou de salle non nettoyée, le chèque de caution, d'un montant de 1 200 € sera encaissé. Après chiffrage, la différence sera remboursée par mandat administratif après accord du conseil.

Ces présents points seront également ajoutés au règlement de mise à disposition de la salle.

Achat d'un coffre-fort pour la mairie

Suite à la visite d'inspection de la perceptrice, il est obligatoire pour les régies de disposer d'un coffre-fort en mairie, cette dépense s'élève à 660 € et vu son caractère il est demandé au Conseil de l'inscrire en investissement sur le programme 999 – achat de matériel.

Date du Conseil Municipal de novembre et commission Budget/Urbanisme

Un Conseil municipal devra impérativement avoir lieu d'ici le 30 novembre pour fixer la nouvelle taxe d'aménagement, après la réunion de la commission conjointe du budget et d'urbanisme. Si nous faisons cette réunion dans la deuxième quinzaine de novembre nous pourrions peut-être, si le commissaire enquêteur rend en temps son rapport, approuvé aussi le PLU.

Les prochaines réunions seront les suivantes :

- Conseil municipal fixé au mardi 18 novembre 2014
- Commission budget et urbanisme, le jeudi 30 octobre à 20 heures 30
- Commission communication, vendredi 24 octobre à 14 heures
- Commission du personnel : mardi 4 novembre à 10 heures.

Organisation du repas des Aînés

Rendez-vous est donné aux conseillers qui souhaitent aider à la mise en place de la salle pour le dimanche matin à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Nadège LECOMMANDEUR, Évelyne LUCET, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absents : Pascale LACHINE (pouvoir donné à M. MATIAS-CAETANO)

Secrétaire de séance : Nadège LECOMMANDEUR



CONSEIL du 02.09.2014

Approbation du compte-rendu de la séance en date du 8 juillet 2014

M^{me} Lecommandeur s'étonne qu'il soit autorisé, dans l'arrêté sur l'entretien des trottoirs, de planter ou végétaliser au pied des murs par rapport aux obligations du libre passage de la circulation des piétons. L'article 2.3 de l'arrêté précise qu'une largeur minimale de 1 mètre 20 doit être respectée (lorsque la largeur du trottoir existant le permet).

Décision modificative budgétaire (conseil du 6 mai 2014)

Une erreur s'est glissée quant à l'utilisation d'un numéro de compte. Il convient de prendre le compte 74127 (dotation nationale de péréquation) à la place du compte 74122, pour la somme de -47 €.

Personnel : Bonification indiciaire - poste d'un agent d'entretien

Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe a été créé lors du conseil municipal du 6 mai dernier. Il a été décidé de le pourvoir par un poste en C.D.D. de 7 mois, jusqu'au 31 décembre 2014 et de rémunérer l'agent recruté au 4^{ème} échelon de l'échelle 3. Par oubli, ce poste n'a pas été assorti de la nouvelle bonification de 10 points sur l'indice majoré, alors que l'agent recruté effectue des tâches multiples.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette bonification indiciaire, avec une prise d'effet à la date du recrutement de l'agent, soit au 1^{er} juin 2014.

Contrat surveillance cantine - nombre d'heures

Les plages horaires de surveillance cantine, en raison de la modification des horaires de l'école, augmentent d'une heure par semaine. Par contre, il est constaté que le nombre des élèves inscrits au restaurant scolaire a diminué. Il est possible qu'il y ait certains jours qui ne nécessitent pas la totalité des surveillants cantine. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les heures de ce poste pour l'instant et de rémunérer des heures complémentaires si besoin est.

Pénalités - établissement Bordier - Maison pour Tous

Il s'agit du lot n° 3 - Couverture. Des soucis d'étanchéité ont été rencontrés lors de la construction et la reprise des travaux pour remédier à ces désagréments a retardé d'autant les délais de construction. De ce fait, la commune a supporté des révisions de prix sur les autres corps d'entreprise. D'autre part, cette entreprise n'était pas présente aux rendez-vous de chantier. Par délibération en date du 3 juin 2013, le précédent conseil avait d'ailleurs décidé d'appliquer des pénalités qui se sont élevées à 100 € par rendez-vous de chantier manqué, soit 1 900 €. Cependant, en raison

des factures restant à acquitter, seulement 1 287,04 € ont été consignés.

Il est également rappelé, que suite aux infiltrations qui ont perduré, le peintre a dû reprendre des peintures intérieures. Les frais d'interventions ont été remboursés, à notre demande et à celle de l'architecte, par l'entreprise Bordier.

À ce jour, cette entreprise nous envoie tout de même sa propre révision de prix, dont le montant s'élève à 96,74 € et sollicite la levée des réserves.

Le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas concevable de manquer autant de rendez-vous de chantier et s'étonne, devant les désagréments subis par la commune, que l'entreprise réclame une révision de prix.

Il ne souhaite pas, pour autant, contester cette facture et décide de l'acquitter. En contre partie, il maintient les pénalités de 1 383,68 € à l'encontre de l'entreprise. Cette somme étant consignée à la Trésorerie des Andelys, les conseillers municipaux demandent à ce que le compte de la commune en soit crédité.

Devis - SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure) - changement des lampes au mercure

Le Conseil Municipal a pris connaissance du devis de 23 000 € dont la part communale s'élève à 11 500 €. Le changement de ces lampes à mercure est obligatoire à courte échéance. Pour favoriser l'abandon de ces lampes le syndicat d'électricité donne une subvention complémentaire de 100 € par lampe, soit pour notre commune 45 points lumineux à remplacer, si le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux sur l'année 2015.

MM. Salles et Lordi, délégués auprès de ce syndicat, doivent confirmer l'inscription ou non, à ce programme lors de la prochaine réunion cantonale.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge les délégués de confirmer notre inscription à ce programme de rénovation de l'éclairage public.

Enquête publique NUFARM

Les établissements Nufarm veulent installer une nouvelle production sur le site de Gaillon. À cet effet, une enquête publique va avoir lieu à partir du 8 septembre en mairie de Gaillon. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette demande. M. le Maire demande s'il y a des conseillers volontaires pour aller consulter le dossier. M^{me} Lecommandeur et M. Lordi proposent de s'y rendre. Pour les conseillers qui le souhaitent, un résumé de l'enquête est en ligne sur le site de la Préfecture.

Téralys - prise en charge des frais d'avocat

Il s'agit d'une plateforme d'exploitation de compostage à l'air libre sur la Commune de Cuverville. À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Préfet a autorisé l'exploitation de cette plateforme sans tenir compte des remarques et réflexions des communes du

Canton. L'Union cantonale des Maires propose d'attaquer cet arrêté. Le coût de revient des frais d'avocat a été estimé à 0,30 € par habitant et il est demandé à chaque commune que son conseil municipal se prononce quant à cette participation.

M. Aujoy, qui a représenté la commune aux réunions cantonales informe les conseillers qu'il a reçu, aujourd'hui, un courrier préfectoral qui indique que l'exploitant s'engage à contrôler les désagréments liés aux fermentations et mauvaises odeurs.

Le Conseil Municipal accepte cependant la participation de 0,30 € par habitant, soit pour notre commune 300 € pour poursuivre les investigations en justice, si nécessaires.

Convention avec le Conseil Général pour les travaux des écluses sur la Grande Rue

S'agissant de la départementale 313, un accord mutuel de la commune et du département est nécessaire. Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention qui doit être passée entre la Commune et le Conseil Général pour la réalisation d'une écluse sur la RD 313 au niveau du point d'arrêt de l'Ancienne Mare et les aménagements des carrefours avec les rues Pointe Mulle et du Port. Le coût des travaux est estimé à 14 250 € HT, soit 17 100 € TTC. Une subvention d'un montant de 5 700 € est accordée par le Département.

Le Conseil Municipal en accepte le principe et charge M. le Maire de signer la présente convention.

Taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Il est maintenant possible d'exonérer les abris de jardin, pour la part communale. Il est expliqué aux conseillers que la taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement. C'est une taxe acquittée par les bénéficiaires des autorisations de construire. Auparavant, il existait plusieurs taux, dont un tarif pour les constructions légères, soit les abris de jardin ; ce qui n'est plus le cas. Les abris de jardin sont taxés au même tarif que l'agrandissement d'une maison. C'est la raison pour laquelle la possibilité d'exonération a été instaurée.

Pour que ces décisions fiscales soient appliquées sur l'année N+1, il convient de transmettre aux services fiscaux, les délibérations au plus tard le 30 novembre. Le Conseil a également la possibilité de voter des taux d'imposition à la Taxe d'Aménagement en fonction des secteurs.

Il est demandé aux commissions urbanisme et budget de réfléchir au sujet et de faire une proposition au prochain conseil municipal.

Compteur forain pour la fête Saint-Hubert

Un compteur provisoire est nécessaire pour le déroulement de cette manifestation. La mairie doit en effectuer la demande. Le Conseil Municipal donne son accord et précise que les dépenses afférentes seront décomptées sur la subvention votée pour cette manifestation. ●●●

Autorisation appels d'offres - Écluses, terrain de tennis et école

Ces différents appels d'offre seront lancés prochainement. Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à les publier et à signer les marchés.

Le Conseil Municipal en donne son accord et autorise soit M. Lordi, soit M. Auloy à signer les marchés pour les écluses (aménagement sur la D 313), la rénovation du terrain de tennis et les travaux de mises aux normes à l'école.

Caméra de surveillance

Un rendez-vous en mairie a été pris, à la demande d'un gendarme, avec M^{me} Matias-Caetano, MM. Lordi, Tréglos et Auloy, afin de présenter les futures implantations possibles pour un maillage de secteur avec des caméras. Quatre caméras sont initialement proposées, à savoir : deux sur la Grande Rue, une sur la mairie et une sur la Maison de Village.

La mairie est actuellement en attente du chiffrage mais la dépense est cependant estimée à 30 000 € HT. Celle-ci est actuellement subventionnable à raison de 50 % de la dépense HT. La maintenance des équipements sera ensuite à charge de la commune.

M. le Maire demande dès maintenant une décision de principe pour pouvoir demander un chiffrage exact et formuler la demande de subvention auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, compte tenu des dégradations commises, envisage d'équiper notre village de ces caméras de surveillance, dans la limite du budgétairement réalisable pour la mairie et charge M. Lordi d'établir le dossier de demande de subvention.

Encaissement don - Vieille Tour

Il s'agit d'un don de 300 € par une personne désirant rester anonyme. Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser ce don.

Remboursement de sinistre éclairage public

Un poteau au croisement des rue de la Mi-Voie / rue Delamotte et rue de Pressagny a été endommagé par un véhicule. Le conducteur s'est rendu en mairie afin de remplir le constat amiable. La facture du poteau remplacé s'élève à 3 711,60 € et notre compagnie d'assurance qui effectue le recours nous a fait parvenir deux chèques dont le montant global s'élève à 3 211,60 €. Les 500 € restant, soit la franchise à notre contrat, sont en instance de recouvrement avec la compagnie d'assurances du conducteur.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de cette indemnité qui reste en instance du remboursement de la franchise qui intervient ultérieurement.

Remboursement frais Eurosoft

M. Lordi a réglé une facture par Internet aux Etablissements Eurosoft d'un montant de 29,90 € pour une licence de logiciel d'archivage, documents et factures dématérialisées. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cet achat lui soit remboursé.

Point sur le Journal de Port-Mort

Suite à la parution du dernier journal, un échange de point de vue a eu lieu entre les conseillers municipaux. Le bilan global de sa parution est jugé positif et est toujours resté dans le respect du budget octroyé.

Néanmoins quelques remarques d'organisation ont été précisées, en accord avec M^{me} Lucet, vice-présidente de la commission communication :

> Lors du comité de rédaction, des articles promis sont souvent manquants ; ce qui empêche une décision collégiale de mise en page et reporte la parution du journal. On arrive donc à des parutions de 36 pages, les comptes rendus de conseil étant inclus.

> Il a donc été décidé que la commission communication se réunira une première fois pour lancer la parution future et fixer une date butoir pour la remise des articles.

> La commission se réunira ensuite en comité de rédaction et prévoira la parution sans attendre les articles retardataires ; ce qui évitera d'avoir à effectuer des corrections et des modifications de mise en page hors commission.

Demande de titre Maire Honoraire

L'honorariat concerne les anciens maires et maires adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans une même commune. M. Lordi, vu la durée des mandats électifs de Madame Guillemette Alquier (un mandat en qualité de conseillère municipale et trois mandats comme maire) propose de demander à M. le Préfet sa nomination au titre de maire honoraire. Il précise que le Conseil Municipal peut se joindre à lui pour appuyer la demande. Chaque conseiller, notamment les anciens conseillers qui ont siégé avec Mme Alquier, ont pu apprécier la qualité de ses mandats. Le Conseil Municipal demande donc à se joindre au Maire pour solliciter cet honorariat.

Rapport d'activité du SYGOM

M. Chomienne est le représentant de notre commune au syndicat de ramassage et de gestion des ordures ménagères. Le rapport d'activité lui a été remis pour qu'il en fasse une synthèse. Celle-ci sera présentée au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

M^{me} Lecommandeur souligne et demande des précisions sur plusieurs points :

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Quelle est la raison des 27 € prélevés annuellement sur les factures d'eau et revenant au SPANC ? M. Lordi précise qu'il s'agit d'une décision prise en conseil communautaire, pour application de la loi sur l'eau et du contrôle des assainissements. Cette somme correspond au financement des contrôles périodiques de ces installations.

Pression de l'eau : Certains foyers pormortais auraient eu des problèmes de pression d'eau. Ces désagréments sont à voir avec le Syndicat des Eaux. Des remarques avaient déjà été déposées auprès de la SOGEA, la-

quelle a vérifié que la pression de l'eau est dans les normes d'exploitation.

Éclairage public : Une question lui a été posée concernant l'éclairage public qui resterait allumé dans certains quartiers du village, alors que d'autres sont éteints. M. Lordi répond que les conseillers municipaux ont été prévenus par mail dans un compte-rendu de réunion hebdomadaire. Pour des raisons de sécurité, durant les travaux d'enfouissement de réseau, la décision a été prise de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit sur le secteur concerné.

Panneau rue Delamotte : Il est fait part de sa disparition. Celui-ci a déjà été remis en place une fois après sa dégradation. Il a été à nouveau retiré et, cette fois-ci n'a pas été retrouvé. Un autre panneau sera commandé.

Sécurité sur la D 313 : Où en est la pose des panneaux aux différents carrefours ? M. le Maire précise que ce sujet a commencé d'être abordé en commission et n'a pas encore été tranché par celle-ci. M. Salles précise qu'il avait été dit que la commission reprendrait ses travaux au retour de la vice-présidente de la commission. Bien que le maire possède les pouvoirs de police en matière de circulation, il n'entend pas travailler seul et souhaite que la signalisation soit étudiée majoritairement en tenant compte des aménagements prévus avec la Direction Départementale des Routes.

Titre restaurant scolaire : Elle s'inquiète des sommes impayées de cantine. Il ne s'agit pas d'un montant à charge de la commune mais des arrêts de compte de la fin d'année scolaire qui font l'objet d'un recouvrement par la Trésorerie des Andelys.

Correspondant défense

M. Salles, correspondant défense de notre commune, propose de prendre contact avec la directrice de l'école pour présenter le recensement militaire au CM1 et CM2 et voir la possibilité de visite de la base à Évreux.

D'autre part, en ce qui concerne l'association des anciens combattants et sympathisants, il précise que la disparition de cette association serait dommage parce qu'elle contribue au devoir de mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, Jean-Louis MANSOIS, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gladys CHAUVIN (pouvoir donné à É. LUCET), Christian CHOMIENNE (pouvoir donné à C. LORDI), François LEHALLEUR, excusé, Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à N. LECOMMANDEUR)

Secrétaire de séance : Pascale LACHINE

MOTS FLÉCHÉS 38 par Dominique Lefort > grille & Alain Clerfeuille > définitions

FRÉQUENTA LA CLOSERIE	UNIT	VAUT 2 À ELLE SEULE	ÉDENTÉS	INTERJECTION ENFANTINE	MONNAIE	CONTRÔLE UN CYLINDRE	RÉER
ALCOFRIBAS NASIER*	RALERAS	PAS ICI	TEL UN ARC-EN-CIEL	DÉCOLER LA PULPE	NAVIGATEUR	PRÉPARE LA PEAU	
				VEDETTE			
CRÈMES À FILTRE					ALBITE	COMMANDÉ	DISTRIBUTEURS D'OXYGÈNE
DOUILLE							
		REMISAI					
		FOND DE BOUTEILLE					
DE NIVEAU				GRAND-MÈRE DE BLANCHE			
MOITIÉ DE CHANTEUR!				FAIT LE MIROIR			
		SITUATIONS DANS LE TEMPS	PAS D'ICI				
			CALCULS				
BONNES OU MAUVAISES				DOUCEURS	6 ^E DE LISTE	INSTITUT DE FORMATION	PLAISIR INTENSE
MONS GIBEL UTLAMAT						PATRONNE DE POÉSIE	
			SYMPATHIE			TRANSPORT SUR RAILS	
			PROMPTITUDE			DE LA FRESSANGE ?	
GRAMINÉE CULTIVÉE	SAINT YBEN				CHOIX		34 ^E CHEZ MENDELÉËV
	BOUCLIER				PETIT SANCTIFIÉ		PÉTARD POUR ADULTE
				ARRIÈRE TRAIN			
				DIRECTION			ANGLE DROIT
PETIT FORT							
MIS EN MOTION					INCITA AU PIRE		
		COMBAT TOTAL**			PÈRE D'UN TOMBEAU PORMORTAIS		

[NDLR] : Ces fléchés cachent 5 personnalités ayant un lien avec l'histoire pormortaise. *** *auteur de Gargantua (1534) ** définition d'Alain Bonhomme.

MOTS CROISÉS 50 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. Du Paraguay - Enclos à bétail. - 2. Fruit sec - Fondation - Lésé. - 3. Poison mortel - Pronom personnel - Rongeur. - 4. Forme de religion - Destiné à la pleine mer. - 5. Personnes intelligentes et décidées - Ventila. - 6. Difficulté - Massif - Ensemble de personnes présentant des caractères communs. - 7. Parfois douillet - Conjugaison d'avoir - Personne sur métier. - 8. De bœuf parfois - Apprécia. - 9. Héritier direct - Alliage cuivre nickel argent - Coutumes. - 10. Dieu - Qui n'a qu'une seule corne. - 11. Petite racine - Forme instrumentale ou vocale. - 12. Pulsion de vie selon Freud - Article espagnol - Environ 230 chez l'homme - Carte d'indentité.

VERTICALEMENT : A. Destiné à protéger. - B. Symptôme de Parkinson - En Suisse. - C. Relation de faits - Service d'embauche - Note. - D. Donnée vie - Creuse le sol pour un animal. - E. Jeunes femelles - Entreprise anglaise abrégée. - F. En matière de - Massacre. - G. Face de dé - Silencieux - De sol. - H. Embarcation légère - Lutin. - I. Sorti des urnes - Couverture. - J. Petit - Partie d'escalier. - K. Coulée de lave - Bovin d'une race rustique du Cantal. - L. Quelqu'un à ne pas fréquenter. - M. Alliage à base de cuivre - Recueil d'anecdotes. - N. Relate - André familièrement. - O. Symbole du cuivre - Lente détérioration.

SUDOKU'S 29 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

		3		5	6			8
1								6
	7	6	9		1	5		2
	6			9	4		1	
4	9		1	7			2	3
	1					9		
2	5	4	6	1				
7						2		
			3		7	4	5	1

2 Normal 12 min.

4	7				5			
					4		8	1
8		3	6	7	1	2		4
	5						1	8
	1	9			3			2
			1		2		3	
9	4						2	
	3			1	9			
1					6	3	7	

3 Difficile 18 min.

7	9							
						4		3
		2					9	
					9	3		
		6					8	1
		4	3	6	1			5
	5			2				
2			6	9	5			3
1		9						4

4 Très difficile 25 min.

	9				8	5		
		7		6				1
				3	4			
					7	9		8
1		8	4			2	6	
	3							
	4	6		2				
								2
8		1	9			7	5	

SOLUTIONS JEUX n°62

MOTS FLÉCHÉS37

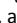
	D		F		E		G		O		E		A		
C	O	M	M	E	M	O	R	E	R		V	E	N	T	
	M	A		C	O	C	U	S		M	I	R		A	
T	I	R	E	L	I	R	E		B	I	D	O	N	S	
	N	I		A					G	A	R	A	G	E	S
R	A	T	A	T	O	U	I	L	L	E		E	I	E	
	T	I	R	E	N	T		U	E		A	N	G	E	
M	I	M	A		E			T	I	N	T	E	E	S	
	O	E	S	T	R	O	G	E	N	E		S	S		
O	N			A	E	R	O	N	E	F	S			N	
			A	S	S	U	M	A			L	E	V	R	E
T	R	I	A		X	E		E	L	E	M	E	N	T	

MOTS CROISÉS49

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	S	A	X	O	P	H	O	N	E	S		E	S	S	E
2	I	D	E	A	L	E		E	T	E	R	N	I	T	E
3	M	O	R	S	U	R	E		A	C		O	S	E	
4	P	L	U		M	O	R	B	I	H	A	N		R	A
5	L	E	S	E	E	S		O		A	N	C	H	E	
6	E	S		N	A		C	U	L	I	N	A	I	R	E
7		C	A		U	S		R	E		U		E		S
8	F	E	R	A		T	E	G	E	N	A	I	R	E	S
9	A	N	T	I	P	A	P	E		S	I	R		M	I
10	U	T		R	A	T	I	O	N		R	E	C	U	E
11	N	E	T		M	O	L	I	E	R	E		L	E	U
12	E	S		G	A	R	A	S		U	S	N	E		X

TOURISME

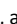
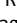
Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour , piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour , agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour , agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme : Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

Pôle emploi : 3949

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64

Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46

fax : 02 32 77 23 16

courriel : mairie@port-mort.com

Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00

Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

CCAE

Communauté de Communes des Andelys
et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS

tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57

courriel : contact@cc-andelys.fr

Internet : www.cc-andelys.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :

08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30

jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30

vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

Brûlage de déchets

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS
est interdit du 15 mars au 15 octobre
et toute l'année
à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS
est interdit toute l'année.

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE

tél. : 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Carte d'accès renouvelable tous les 3 ans
disponible gratuitement à l'accueil de la déchèterie
sur présentation d'un justificatif de domicile et la
carte grise du véhicule utilisé pour les dépôts.

Carte en cours de validité (à date de parution) :

2011-2012-2013

(Validité prolongée jusqu'au 31/12/2014)

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE
sont encadrés par des heures où ils peuvent être
effectués :

du LUNDI au VENDREDI

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2014/2015
du 25 août 2014 au 22 août 2015

→ VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

→ AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

↳ Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Noël > 20/12/2014 au 04/01/2015 inclus

Hiver > 21/02/2015 au 08/03/2015 inclus

Printemps > 25/04/2015 au 10/05/2015 inclus

Début vacances d'été > 04/07/2015



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoint : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- Annie DEVOUGE-BOYER 4- François LABIGNE
Conseillers Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - Nadège LECOMMANDEUR - François LEHALLEUR - Évelyne LUCET - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | PERSONNEL COMMUNAL | Secrétaire de mairie Josiane LORDI | Agents d'entretien Patricia CLERFEUILLE - David LIGNY | Surveillantes cantine / entretien locaux Séverine ALLAMANCHE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER - Brigitte WEINGARTNER | Techniciens informatique Alain CLERFEUILLE | MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Christian LORDI Vice-président de la commission communication Évelyne LUCET Membres Annie DEVOUGE-BOYER - Maryse MATIAS-CAETANO Invités Guillemette ALQUIER - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU Maquette - Rédaction Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage ~460 exemplaires Dépôt légal Novembre 2014 Internet www.port-mort.com Courriel journal@port-mort.com

